Beauvoir-sur-Mer | Bois de Céné | Bouin | Challans | Châteauneuf | Froidfond | La Garnache | Saint-Christophe-du-Ligneron | Saint-Gervais | Saint-Urbain | Sallertaine

PROJET DE TERRITOIRE

CHALLANS GOIS 2040

L'AVENIR DU TERRITOIRE SE CONSTRUIT EN COMMUN

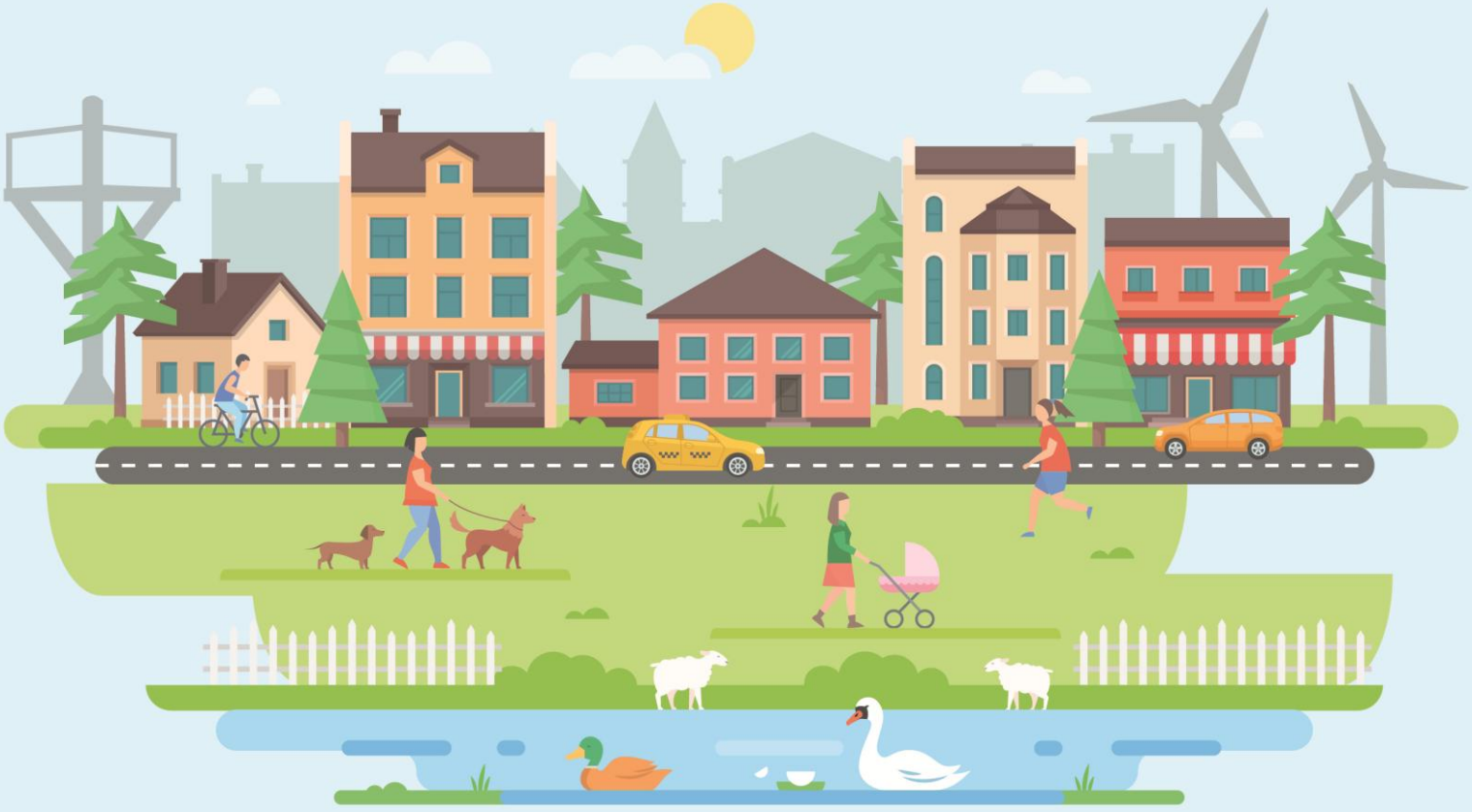

Challans Gois Communauté

SOMMAIRE

1. GENÈSE DU PROJET

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

3. UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

- 3.1 POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGREABLE À VIVRE
- 3.2 POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE
- 3.3 POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF
- 3.4 PLAN D'ACTIONS DÉTAILLÉ

4. PLAN DE FINANCEMENT

Notre territoire intercommunal est attractif et dynamique tant par son économie, sa démographie, son environnement que par ses équipements. Cette vitalité est liée à la situation géographique de Challans Gois Communauté à proximité des stations balnéaires et à l'esprit entrepreneurial que cultivent ses habitants.

Cette dynamique de développement s'est faite au fil de l'eau sans intervention très marquée de la puissance publique. Cependant, nous devons aujourd'hui nous interroger sur quelques points de diagnostic qui contrastent avec la représentation habituellement faite du territoire :

- → Une croissance démographique régulière et soutenue, mais une tendance forte au vieillissement d'une part de la population et une difficulté à fixer les jeunes,
- → Une dynamique économique reconnue notamment dans les services et le commerce ainsi que les métiers de la mer, mais une fragilité du secteur primaire (élevage agricole en particuliers), du commerce de proximité, du secteur industriel, ...
- → Des activités et un développement résidentiel importants, mais un étalement urbain et une pression foncière de plus en plus forte, la difficulté des jeunes pour pouvoir s'installer compte tenu du prix des loyers,
- → Une pression importante de nos aménagements sur nos milieux naturels qui doit être mieux maîtrisée alors que plus d'un tiers du territoire est concerné par d'éventuelles submersions marines et inondations terrestres,
- → Des services publics multiples, mais sans réelle cohésion entre eux, des démarches administratives de plus en plus complexes et le sentiment des usagers d'une perte de proximité et une insuffisance de certains services (notamment l'offre de soins).

L'ancienne équipe s'est saisie d'une partie de ces questions et a proposé d'y répondre dans la cadre du projet de territoire 2020-2040, qu'elle a élaboré. Les orientations et actions qui ont été définies s'articulent autour d'une idée centrale, maintenir les conditions du « bien-vivre ensemble », poursuivre et renforcer le développement équilibré dont nous bénéficions actuellement.

Dès le début de notre mandat, j'ai soumis ce projet à l'avis des délégués communautaire, en séance plénière du Conseil Communautaire le 17 décembre 2020. En s'appuyant sur le travail réalisé par nos prédécesseurs, j'ai souhaité que nous puissions confronter le contenu de ce projet à la vision des élus constituant notre nouvelle assemblée communautaire.

Suite aux réunions qui ont été organisées, des priorités d'actions ont été ainsi mises en évidence, avec l'objectif notamment de mieux accompagner les entreprises et les porteurs de projets, faciliter leurs démarches, par la création d'un guichet unique. De même, limiter l'artificialisation des sols, densifier l'urbanisation tout en préservant le cadre de vie sont deux enjeux qui ont été clairement identifiés.

Nous devrons prendre en compte dans toutes nos interventions présentes et futures, les enjeux de la transition écologique, particulièrement notre capacité à réduire nos consommations énergétiques et à produire localement notre propre énergie renouvelable tout en veillant à limiter la production de gaz à effet de serre.

Parallèlement, il conviendra d'investir la question des mobilités dans leur globalité, qu'elles soient individuelles ou collectives, que ce soient les transports à la demande ou les transports collectifs.

Egalement et de manière transversale, il conviendra d'investir davantage dans notre jeunesse, précieuse ressource pour notre territoire, en lui proposant localement plus de formations post bac, en complétant l'offre culturelle et de loisirs qui lui sont dédiées … Nous devrons nous interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour que nos jeunes puissent être plus en mesure de trouver un emploi localement tout en facilitant leur accès au logement. Notre ambition doit également conduire à mieux faire comprendre à notre jeunesse l'intérêt pour elle et le territoire de participer à des actions d'intérêt collectif, en facilitant par exemple leur insertion au tissu associatif local.

Enfin, il importe que nous puissions nous interroger sur les actions que nous souhaitons conduire pour stimuler l'attractivité et le dynamisme de nos centres-villes, en jouant sur tous les curseurs de l'aménagement et du développement local. A cet effet, il nous faudra réfléchir au déploiement d'actions qui permettront de conforter le rôle structurant des cœurs de ville, quelques soient leurs échelles, par une approche transversale touchant l'habitat, le commerce, l'emploi, les transports ou encore l'offre éducative, culturelle et sportive …

En proposant des actions réalisables à court et moyen termes (au cours du prochain mandat) et des orientations de développement à plus long terme, l'actualisation du projet s'appuie sur une stratégie mesurée visant à favoriser les dynamiques en place, en adaptant le modèle actuel aux contraintes et sensibilités des milieux naturels, avec en toile de fond le souhait de conserver les équilibres économiques et le cadre de vie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route, la Communauté de Communes n'aura pas vocation à se substituer à tous les porteurs de projets. Ce qui est confirmé, c'est qu'elle devra certainement renforcer son rôle de facilitateur en créant les conditions nécessaires à la construction des équipements collectifs et des services de demain. Il nous faudra déterminer pour certaines actions existantes ou nouveaux services, l'échelon le plus adapté, le plus efficace dans sa réponse, tout en garantissant proximité et simplification des démarches pour nos administrés.

Définir et mettre en œuvre ce projet nécessitera que la Communauté de Communes s'organise pour être à la fois plus proche de ses communes membres, de ses habitants et à la fois ouverte à des partenariats avec d'autres structures ou collectivités locales voisines …

Je vous invite, à présent, à découvrir le contenu de notre projet de territoire, outil prospectif destiné à évoluer au fil du temps, entre réponses aux attentes des habitants et prise en compte des besoins de notre intercommunalité.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Alexandre HUVET

Président de Challans Gois Communauté

1. METHODE D'ACTUALISATION

Challans Gois Communauté est issue de la fusion au 1er janvier 2017, des Communautés de Communes du Pays de Challans et du Pays du Gois, et du rattachement individuel de Saint Christophe du Ligneron. Réaliser un projet de territoire a marqué une nouvelle étape dans la coopération intercommunale, avec pour objectifs :

- Réfléchir collégialement à l'avenir du territoire,
- Affirmer l'identité de la Communauté de Communes,
- Donner sens et lisibilité à ses actions,
- Susciter des initiatives et des actions parmi les forces vives du territoire,
- Poursuivre et pérenniser la dynamique de développement intégré.

Fin 2018, Challans Gois Communauté a été accompagnée dans le suivi de cette démarche. Le pilotage a été confié à un groupe d'acteurs composé spécialement pour l'occasion, par des membres du Conseil de Développement et des Vice-présidents de la Communauté de Communes. Les acteurs locaux ont été également mobilisés (associations, entreprises, porteurs de projets et les partenaires institutionnels).

Fin 2020, le projet a été présenté aux nouveaux élus du Conseil Communautaire et aux élus municipaux qui participent aux commissions intercommunales. Au terme de cette première réunion de découverte du projet, trois réunions de travail ont été organisées. Initialement programmées en janvier 2021, ces réunions ont été reportées en juin 2021, du fait des contraintes de confinement liées au COVID-19 :

→ *Pour un territoire attractif, actif et dynamique, réunion organisée le mardi 1er juin 2021 à 18 h 30 à BEAUVOIR SUR MER,* avait non seulement pour objectif la poursuite du développement des infrastructures économiques mais devait également apporter un meilleur accompagnement des acteurs économiques et soutenir l'emploi.

→ *Pour un territoire écoresponsable et agréable à vivre, réunion organisée le mardi 8 juin 2021 à 18 h 30 à BEAUVOIR SUR MER* visait à réunir les conditions permettant d'aménager durablement le territoire, en vue d'accueillir de nouvelles populations et activités, dans un cadre environnemental très contraint (40 % du territoire constitué de marais, patrimoine naturel très sensible à l'activité humaine),

→ *Pour un territoire harmonieux, accessible et inclusif, réunion organisée le mercredi 30 juin 2021 à 18 h 30 à BEAUVOIR SUR MER* proposait à la fois de consolider le panel de services dont dispose la population du territoire (offres de soins, loisirs et culture adaptées aux différentes franges de la population), mais également de favoriser les solidarités et la participation des habitants à la vie citoyenne. Tout en contribuant à la simplification des démarches administratives, l'objectif est de faciliter l'accès aux droits et d'apporter une meilleure assistance aux publics les plus fragiles.

Ces réunions ont été co-animées par le Président, les Vice-présidents de la Communauté de Communes et les responsables de services, abordant tous les champs de la vie locale : **enfance et jeunesse**, **services** à la personne, **numérique**, **santé**, **culture**, **sport,** tissu associatif, **environnement**, mobilités…

Au travers des échanges qui ont eu lieu, nous avons davantage actualisé le projet réalisé par nos prédécesseurs, que nous l'avons bouleversé.

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

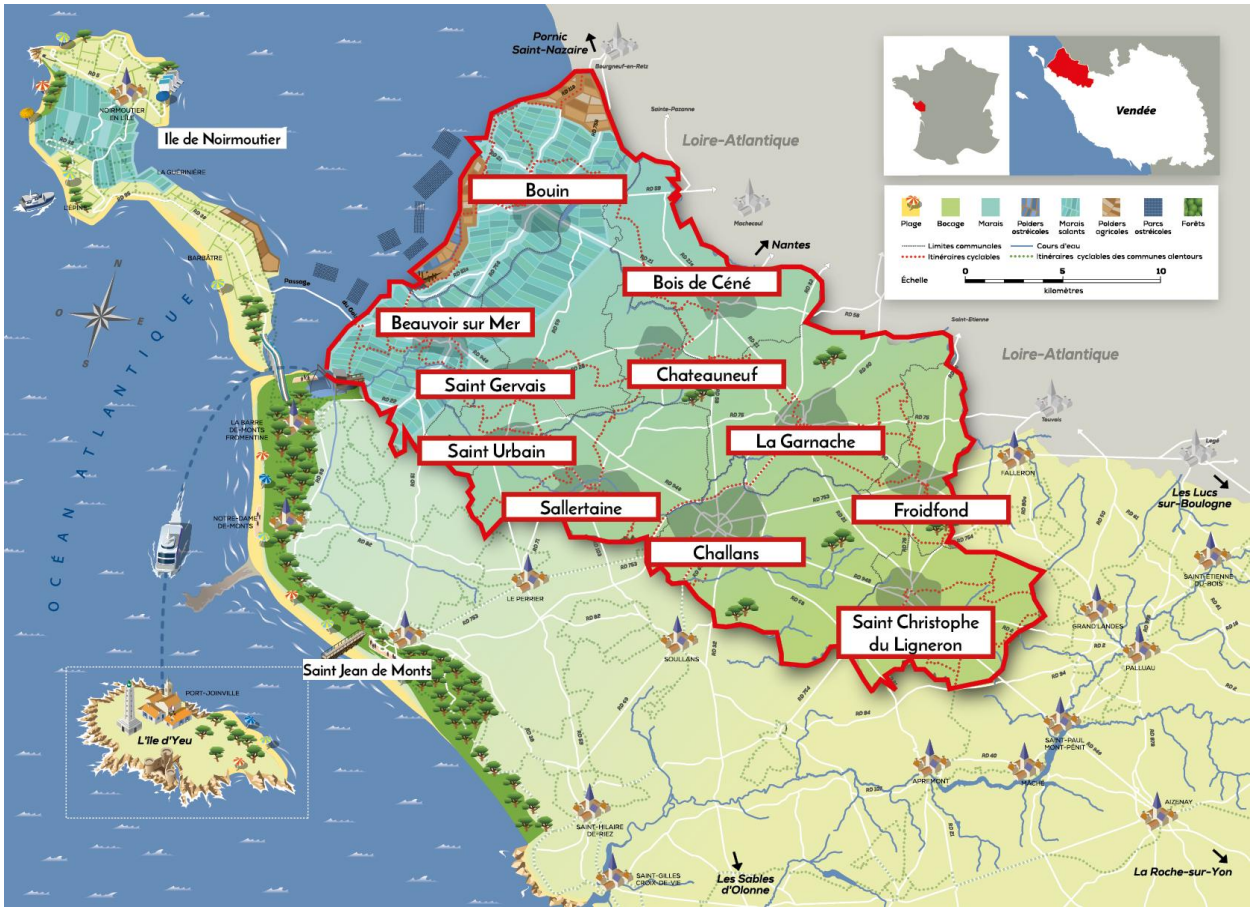

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION : DE FORTS IMPACTS SUR LES AMÉNAGEMENTS ET L'ENVIRONNEMENT

DIVERSITÉ DES ESPACES

D'une superficie de **440 km²** pour **11 communes**, le territoire présente un relief peu marqué qui offre une transition douce entre les vastes prairies humides du Marais Breton, dont la structure des sols conduit à une mise en valeur extensive des terres et le bocage plus ou moins dense caractérisé par des espaces agricoles qui mêlent prairies et cultures.

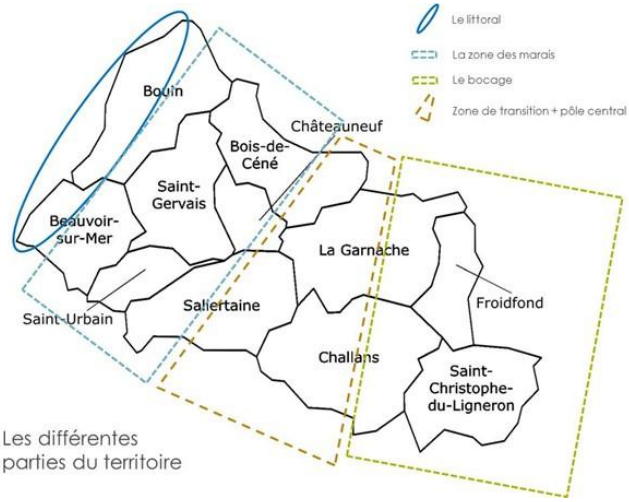

Les différentes parties du territoire

Cette **variété de paysages** est marquée par une frontière nette avec le milieu marin et la baie de Bourgneuf (littoral artificialisé sur 27 km). Les **digues littorales** protègent 40 % du territoire de marais (côte NGF =< 2 m), très exposé aux submersions marines et continentales.

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE CONTRASTÉE

L'essor démographique se caractérise par une population totale proche de **47 894 habitants** (INSEE 2020) et une densité de **103 hab/km²** (à comparer à 118 hab/km² en moyenne pour la France, 117 hab/km² en Région et 100 hab/km² en Vendée). La concentration de la population est marquée en bordure du marais (plus de 20 000 hab. sur environ 70 km² soit près de 290 hab/km² sur la frange littorale).

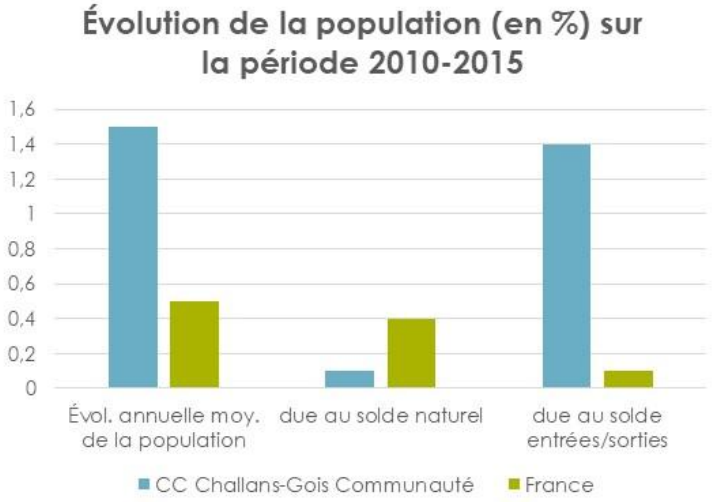

La **croissance de la population est soutenue** (+ 1,3 %/an), l'accroissement démographique s'expliquant en grande majorité par un **solde migratoire positif** (arrivée de jeunes retraités essentiellement), entretenant un **vieillissement prononcé** de la population, accentué par le départ des jeunes et alors que le **solde naturel est négatif** depuis 2015.

Ce constat pose le défi majeur du territoire en matière de démographie, avec des conséquences à venir dans les effectifs de la population active et dans les réponses à apporter aux besoins des séniors.

Ce vieillissement sur une partie du territoire (Challans, Bouin) est contrebalancé par un **rajeunissement sur d'autres communes** (Froidfond et Saint-Urbain enregistrent notamment l'un des indices de jeunesse les plus élevés du Département), reflétant ainsi une **disparité territoriale** à prendre en compte dans la mise en œuvre des futures politiques publiques.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN PILOTAGE AU FIL DE L'EAU

Seule une commune sur 11 présente une population inférieure à 1 800 habitants. La **ville de Challans**, avec environ 21 000 habitants, assure son rôle de **ville centre au sein du Nord-Ouest Vendée** et apporte ainsi les services liés à son positionnement de troisième ville du Département.

La commune de **Beauvoir-sur-Mer** constitue le **pôle secondaire** du territoire, plus tournée vers le marais et la baie de Bourgneuf que vers le reste du territoire, avec une dynamique de développement démographique et économique moins prononcée que la ville de Challans.

Les acteurs locaux travaillent aujourd'hui à une **meilleure planification** des aménagements du territoire.

En effet, l'urbanisation depuis les années 80 a été marquée par **l'étalement urbain**, le **développement pavillonnaire** soutenu (accélération depuis les années 90) et un **phénomène de périurbanisation** autour de la ville de Challans, accentué plus récemment (depuis les années 2000).

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La consommation d'espaces sur la période 2008-2017 fait apparaître **environ 515 ha d'espaces consommés**, dont plus de 300 ha pour l'habitat et les équipements et 200 ha pour les activités économiques, soit 51 ha/an. Le territoire est marqué par une **forte prédominance de propriétaires occupants**.

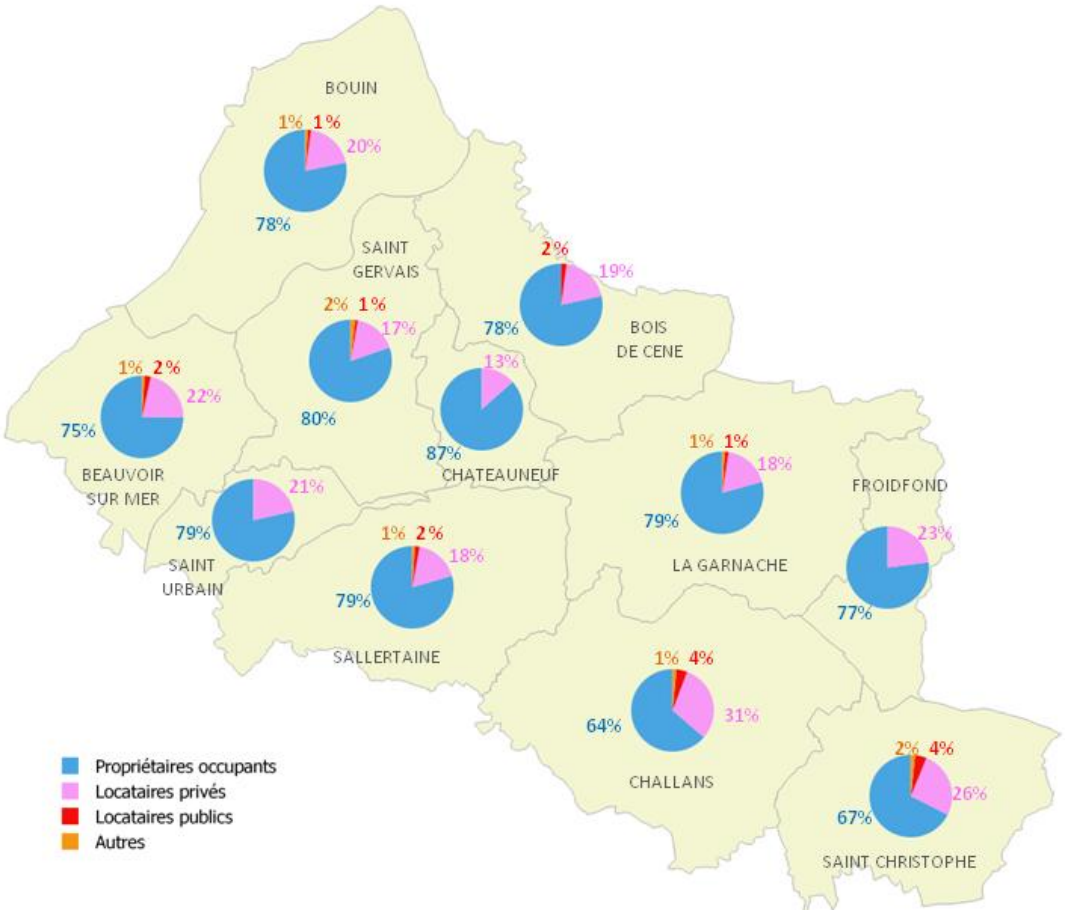

En matière de production de logements, le PLH en cours d'approbation prévoit une construction d'environ **500 logements par an** sur le territoire (23 908 logements recensés, dont 72 % de propriétaires).

La mobilité résidentielle des habitants est limitée mais le desserrement des ménages se poursuit à un rythme modéré mais constant. La **pression foncière** est importante sur certaines communes, ce qui engendre une inflation du prix des transactions immobilières (Challans, Sallertaine, La Garnache) et ne facilite pas l'installation des jeunes.

Le patrimoine bâti traditionnel est fragilisé par des **opérations urbaines d'envergure** ; sur la ville centre, le front bâti ancien implanté le long des voies est aujourd'hui entrecoupé d'immeubles, rompant ainsi les équilibres initiaux mais répondant aux enjeux de densification d'une ville.

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Situé à 45 minutes de Nantes et 25 minutes des stations balnéaires, le territoire communautaire est **en dehors des principaux axes de circulation** même s'il est drainé par **trois axes routiers secondaires** (D32, D758 et D948), facilitant ainsi la circulation automobile.

Le **réseau routier est bien structuré** et très correctement entretenu, que ce soit les axes majeurs ou les routes communales. Le territoire dispose également d'un réseau de **pistes cyclables relativement dense** ayant essentiellement une vocation récréative, sauf sur Challans et ses abords où les pistes contribuent à l'offre de déplacement doux.

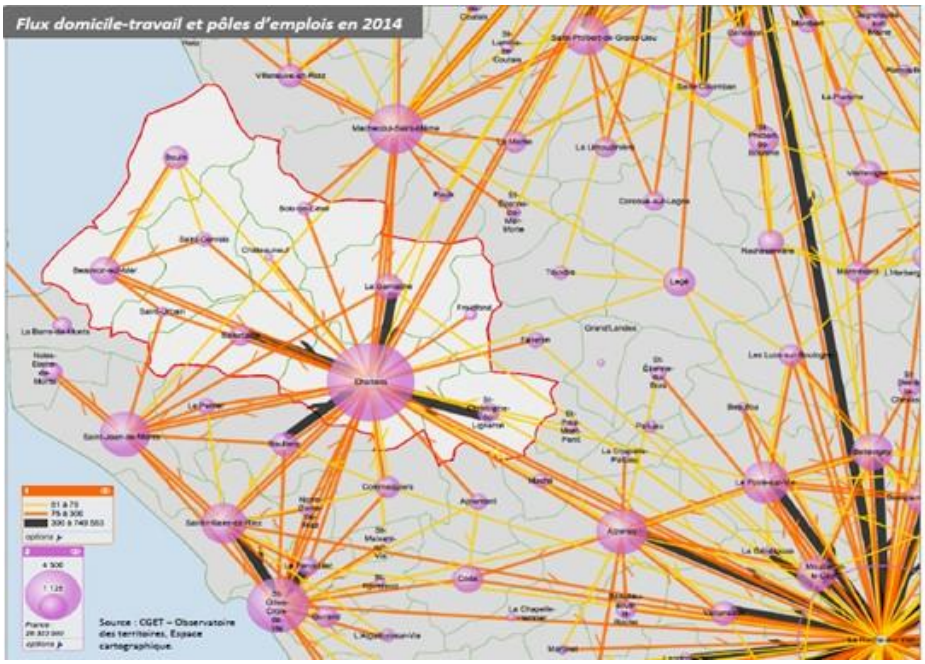

Les déplacements **domicile / travail** relient principalement la ville de Challans avec ses communes périphériques (qui concentre 65 % des emplois), toutefois ces déplacements semblent relativement limités par rapport à d'autres territoires, la part des actifs travaillant sur leur commune de résidence restant en effet assez importante (environ 40 % de la population active).

L'**aménagement hydraulique du marais** (usage agricole et conchylicole) et l'**artificialisation du cordon du littoral** (cordon de digues de protection de 4 à 6 m NGF) constituent deux spécificités territoriales qui nécessitent un entretien et une surveillance continus, en lien avec les usages de l'eau.

Des **infrastructures portuaires** de taille modeste (6 ports à usage mixte, plaisance, pêche et conchyliculture) et un **polder conchylicole** dynamique, complètent l'éventail des aménagements littoraux. À noter que le marais n'offre plus de perspectives d'extension ou de création de nouvelles zones urbanisées.

ENJEUX IDENTIFIÉS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT

- Conserver l'intégrité du territoire par le maintien en bon état des aménagements hydrauliques du marais et de la frange littorale
- Réduire et planifier la consommation d'espaces et densifier les zones urbaines, rééquilibrer l'aménagement du territoire afin qu'il ne concentre pas tous les services sur Challans et qu'il favorise la mixité entre générations
- Améliorer la performance énergétique des logements
- Développer les mobilités collectives, la mutualisation des déplacements individuels, promouvoir les déplacements doux

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

DES MILIEUX NATURELS SOUS PRESSION

La dynamique d'aménagement génère un fort **impact sur des milieux naturels** riches. En effet, **l'avifaune du territoire**, qui est un site d'hivernage majeur, est considérable et compte des espèces locales emblématiques comme le hibou des marais et la barge à queue noire. D'autre part, **une flore d'intérêt national identifiée et préservée** est présente dans les différents habitats : prairies humides, marais doux et salé, polder agricole, lagunes et vasières… Mais la **pérennité des ressources naturelles** n'est pas assurée dans **ces milieux sensibles.**

Une **vigilance avérée** sur la conservation des principaux habitats et espèces remarquables est nécessaire. Toutefois, l'impact des aménagements sur les zones humides et les équilibres littoraux est reconnu, et de plus en plus souvent compensé.

Les **ressources en eau partiellement dégradées** nécessitent d'être restaurées (qualité des cours d'eau, des eaux brutes souterraines et des eaux littorales…).

L'amélioration de la **performance épuratoire** (domestique, effluents agricoles et industriels) et la limitation des apports diffus font l'objet de nombreux efforts, à poursuivre. Des **épisodes de sécheresses** plus marqués et plus fréquents sont déjà constatés, sur fond de déficit chronique en eau**.** Le territoire importe une majeure partie de son approvisionnement en eau potable (production annuelle du captage de la Verrie à Challans limité à 400 000 m^3 en 2018).

Les **consommations énergétiques** importantes du territoire (flux routier, habitat) ne sont pas entièrement couvertes par la production locale d'énergie. La production d'énergie renouvelable est estimée à 22 % des besoins du territoire (données 2016). Une vigilance doit être apportée sur la **qualité de l'air** qui est correcte mais qui s'assortit d'une production importante de gaz à effet de serre du territoire.

Par ailleurs, la **production de déchets** par habitant reste importante avec 723 kg / hab. (dont 195 kg d'ordures ménagères, 105 g d'emballages et 423 kg en déchèterie) alors que 591 kg / hab. sont collectés par an à l'échelle départementale.

ENJEUX IDENTIFIÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

- **Préserver et valoriser le patrimoine et les ressources naturelles (eau, air, milieux, sols…)**
- **Usage durable des ressources, vers plus de sobriété en matière de consommation d'eau, d'énergie, et veiller à réduire à la source la production de déchets, inciter le réemploi…**

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE MAIS CONTRASTÉ

UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

La **vitalité économique** du territoire est étroitement liée au niveau d'activité généré en général par **l'artisanat (le bâtiment en particulier),** le secteur des **commerces et services**. La population active se caractérise par un fort taux d'artisans-commerçants et de chefs d'entreprise. En revanche, le nombre de cadres et de professions supérieures est inférieur aux taux départemental et régional.

Le commerce et les services représentent **60 %** des établissements, secteurs qui se concentrent sur la **ville centre** avec une tendance au développement des activités commerciales périphériques. La densité commerciale, avec **6,5 établissements pour 100 habitants**, est supérieure à la moyenne (5,5 en Vendée).

La ville de Challans est le premier pôle commercial du Nord-Ouest Vendée, dont le bassin de chalandise et la notoriété dépassent largement les limites du périmètre intercommunal. Autre particularité, **chaque commune dispose d'au moins un commerce** de proximité et veille à le préserver.

L'évolution des comportements d'achat et de la vente à distance, l'utilisation de l'intelligence artificielle par de grands distributeurs, le déplacement de l'activité commerciale en périphérie de ville impactent de façon croissante le commerce de détail. Challans fait toujours partie des villes moyennes qui bénéficient d'un nombre important de commerces en centre-ville, mais qui devra faire face à ces enjeux si elle veut les maintenir.

Les emplois salariés sont plus prégnants dans le commerce ou dans l'activité du bâtiment, et largement en retrait dans l'industrie.

Répartition des postes salariés par secteur d'activités - VENDEE (source INSEE au 31/12/2015)

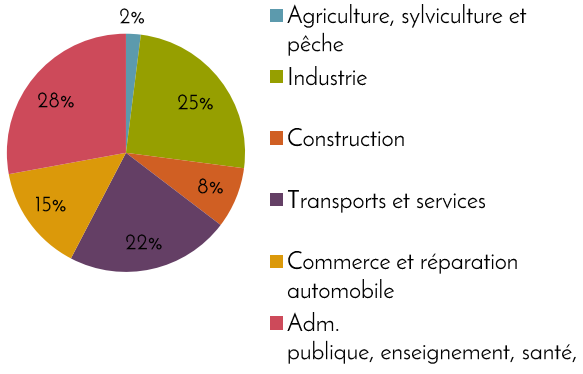

Répartition des postes salariés par secteur d'activités - Challans Gois Communauté (source INSEE au 31/12/2015)

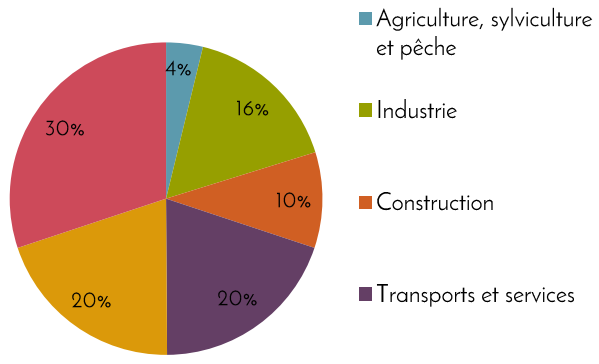

Si le territoire n'a pas de dominante industrielle (déficit d'un complexe industriel important), on note tout de même dans le **domaine plasturgique**, la présence de deux grosses entreprises sur le secteur (BENETEAU et HUET) ainsi que de plus petites spécialisées. Des entreprises dynamiques dans des **secteurs de pointe mais assez confidentiels** (mécanique de précision) sont présentes, dont l'image mérite d'être mieux valorisée à

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

l'avenir. Le **désenclavement routier et numérique** aujourd'hui à l'œuvre compense une situation géographique plutôt excentrée à l'égard des grands axes de communication.

Le **secteur primaire** est bien représenté sur le territoire par rapport au reste de la Vendée et révèle une diversité notable : activités **conchylicoles**, **aquacoles**... en plus de l'**agriculture traditionnelle**.

Cependant une **tension** au sein de la profession agricole est observée, notamment en matière d'**élevage** (baisse de 30 % du cheptel bovins entre 2001 et 2010), qui peut avoir une incidence à moyen et long terme sur le marais, l'abandon des terres et le développement de friches.

Le secteur primaire observe une mutation, de fortes contraintes environnementales. L'attention devra être portée sur les reprises d'exploitations.

Le territoire présente par ailleurs un **intérêt touristique** indéniable qu'il conviendra de mieux valoriser, la diversité du patrimoine local pouvant contribuer à la définition d'une **identité territoriale** et permettre de capter une partie de la clientèle touristique balnéaire. Le **passage du Gois,** le **littoral,** le **marais Breton** ainsi que les axes de liaisons douces sont autant d'atouts à valoriser.

Pour autant, aujourd'hui l'identité et la visibilité touristique sont en retrait, tout comme l'offre d'hébergement et de restauration.

Les Offices de Tourisme doivent s'adapter à l'évolution des besoins des touristes en matière de conseil et information, ce qui implique de faire évoluer à la fois les canaux (développer la plateforme digitale) et les lieux (relais d'information dans les commerces, manifestations ...) de diffusion de l'information.

Les autres principaux marqueurs du développement économique sont les suivants :

- Une **activité artisanale** avec pour dominantes les services, le bâtiment et l'alimentation,
- À prendre en compte également la **diminution du nombre d'exploitations agricoles** importante (-44 % entre 2000 et 2010) et la mutation des activités (accroissement des cultures maraichères),
- Un **maillage de parcs d'activités** relativement dense, chaque commune disposant d'au moins un parc d'activités artisanal (15 parcs d'activités, 160 ha de surfaces totales dont 40 ha disponibles à la vente).

SITUATION DE L'EMPLOI

Le territoire offre environ **18 000 emplois**. Environ 7 000 salariés travaillent sur leur commune de résidence et 11 000 travaillent dans une autre commune. L'indicateur de concentration d'emploi dans la zone est de 95,7 % en 2015, soit 17 201 emplois dans la zone pour 17 976 actifs ayant un emploi.

La population active se caractérise par un nombre de jeunes actifs relativement faible et en déclin, ce qui interroge les entrepreneurs locaux sur la transmission de leurs entreprises et le maintien des compétences,

Liste des métiers le plus souvent associes à des difficultés de recrutement	Effectifs à recruter	Taux de tension
Serveurs de cafés restaurants	620	59,7%
Cuisiniers	250	92,0%
Aides et apprentis de cuisine, employés de restauration	240	66,7%
Employés de l'hôtellerie	290	48,3%
Employés de libre service	310	41,9%
Pêcheurs, aquaculteurs salariés	130	84,6%
Aides-soignants	150	73,3%
Agriculteurs salariés	240	41,7%
Maçons	100	100,0%
Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires	120	75,0%
Vendeurs en produits alimentaires	460	17,4%
Aides à domicile et aides ménagères	90	88,9%

à moyen terme voire à court terme. Ils constatent la **difficulté à fixer et fidéliser les jeunes actifs** sur le territoire, alors que certains secteurs n'attirent pas ou plus (industrie…) et que les jeunes ont des besoins versatiles.

La **dynamique de développement des emplois** provient du **commerce** et des **services.** Les services à destination des séniors sont en constante progression, sans réelle surprise.

Indicateurs clés en matière d'emploi :

- **99 %** des entreprises emploient **moins de 50 salariés**,
- Les **ouvriers** et les **employés** regroupent **32 % des actifs**. Les cadres et professions supérieures sont faiblement représentés,
- **1 945 demandeurs d'emploi de catégorie A** au 1er trimestre 2019,
- **Un taux de chômage proche de celui observé à l'échelon national**, mais plus élevé que le taux départemental :
  - → Taux de chômage bassin de Challans : **8,1 %,**
  - → Taux de chômage de France : 8,4 %,
  - → Taux de chômage de Vendée : 6,7 %,
  - → Taux de chômage des Pays de la Loire : 7,2 %,
- Le **revenu moyen des ménages** est d'environ **38,3 K€/an** (proche du revenu moyen en Vendée de 38,4 K€/an).

Alors que le territoire produit des emplois et propose un **nombre d'offres d'emploi cumulé important** (2 613 en 2019), le taux de chômage reste élevé, notamment par rapport à la moyenne vendéenne. Comme dans d'autres territoires, **les entreprises peinent à recruter**.

ENJEUX IDENTIFIÉS EN MATIÈRE D'ECONOMIE

- Accompagner et consolider la dynamique économique actuelle : soutenir les démarches innovantes, accompagner les mutations numériques et technologiques…
- Améliorer la viabilité des activités agricoles et encadrer le développement du maraîchage pour éviter notamment une surconsommation d'eau dont le territoire ne dispose pas, inciter le développement des circuits courts de production agricole, faciliter les relations entre producteurs et consommateurs
- La « Silver économie » : une opportunité de développement économique pour notre territoire ?
- Capter les flux touristiques, accroître et étoffer l'offre touristique
- Attirer les jeunes actifs, les inciter à s'investir dans les entreprises locales, cerner les motivations des jeunes
- Faciliter la mise en relation des employeurs et demandeurs d'emploi, former les demandeurs d'emploi aux emplois développés localement, revaloriser les métiers en tension

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

DES ÉQUILIBRES SOCIAUX À PRESERVER POUR GARANTIR LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

PEU DE TENSIONS ENTRE POPULATIONS, DES BIENS ET DES PERSONNES EN SÉCURITÉ

Les **mutations démographiques** peuvent ponctuellement susciter des tensions entre les **nouveaux arrivants et les habitants originaires du territoire**, dont les us et coutumes, bien qu'assez proches, peuvent être à l'origine d'incompréhensions.

Par ailleurs, le territoire fait apparaître un écart de plus en plus perceptible entre une frange de la **population sénior** qui bénéficie de ressources confortables et une autre **partie plus jeune** qui s'accommode d'emplois précaires et saisonniers.

Toutefois, le territoire offre une certaine **douceur de vivre.** Les habitants sont globalement respectueux du bien commun. Même si le sentiment d'insécurité a pu se développer ces dernières années, le territoire ne présente pas de problème marqué de délinquance ou d'incivisme.

Enfin, le **risque de submersion marine** est bien identifié. Le territoire est doté d'un système d'endiguement qui, bien que perfectible, offre un **niveau de protection globalement correct, surveillé et entretenu** et a protégé le territoire des évènements climatiques majeurs jusqu'à présent.

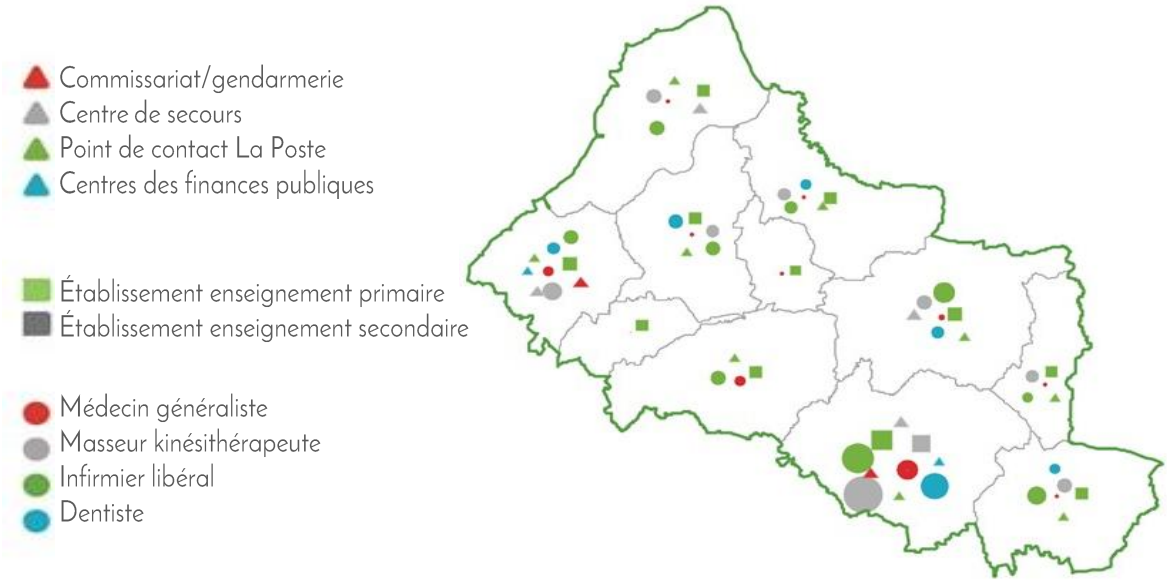

UNE GAMME DE SERVICES ETOFFÉE

Le territoire offre un large panel de **services publics** dont notamment :

- 4 centres de secours, 2 gendarmeries, 9 points de contact de La Poste, 1 centre des finances publiques et 1 trésorerie,
- 1 hôpital, 6 structures pour personnes âgées dépendantes (580 places), 1 foyer logement, 1 MARPA, 2 SSIAD, 38 médecins généralistes, 65 spécialistes (libéraux et hospitaliers), 42 masseurs kinésithérapeutes, 61 infirmiers libéraux et 31 dentistes,

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- En matière de handicap, 3 structures pour les moins de 20 ans (1 IME, 1 SESSAD et 1 CAMPS) et 5 structures pour les plus de 20 ans (1 ESAT de 91 places - 1 foyer de vie, 1 FAM, 1 MAS et 1 SAMSAH pour environ 90 places), un nombre de places globalement insuffisant,
- 30 écoles maternelles et primaires (4 400 élèves), 2 collèges (2 300 élèves) et 4 lycées (2 600 élèves), 6 structures d'accueil pour la petite enfance (110 places environ),
- Des équipements sportifs modernes et en nombre suffisant : 8 communes sur 11 possèdent au moins une salle de sport et un terrain de football.

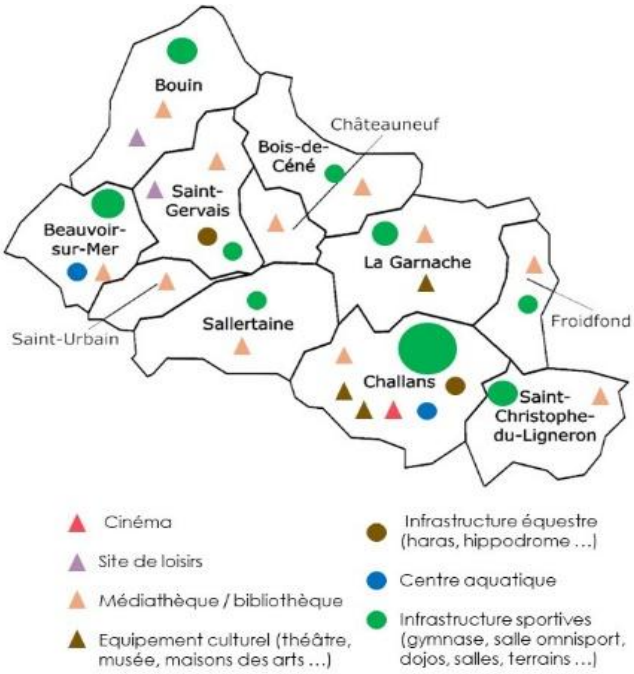

A noter que les formations et établissements post-bac sont peu présents sur le territoire.

Une maison de l'enfance et un **centre aquatique** sont en construction. Le territoire dispose également d'un haras, d'un hippodrome et d'un stade d'athlétisme. Toutes les communes disposent d'une bibliothèque ou d'une médiathèque. Challans possède un théâtre et un cinéma (la construction d'un nouvel équipement est en cours).

11 mairies offrent un **service d'état civil.** Le service de la ville de Challans est plus étoffé que les autres communes (cartes d'identité, passeports...).

MAIS UNE RÉPARTITION ET UNE ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PERFECTIBLES

Des questions sont aujourd'hui posées quant au **devenir de certains services de proximité** du fait du développement du numérique (finances publiques, La Poste...) et de la perte de dynamique des financements publics. Ces tendances incitent à **rationaliser les services** et leur organisation, avec un **risque de perte de contact avec les administrés** et usagers ayant un besoin d'assistance dans leurs démarches administratives.

En effet, les vagues successives de rationalisation privilégient le **développement de structures de taille importante** au détriment des petites entités (établissements scolaires, structures pour personnes âgées, collectivités...) et leur **implantation préférentiellement sur la ville de Challans**, qui doit à elle seule supporter les charges de centralité.

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Une attention particulière doit être portée sur **l'offre de soins** qui n'est plus en adéquation avec les besoins d'une **population croissante et vieillissante** (saturation du service des urgences, manque important de médecins généralistes, absence de service de soins le soir, la nuit et le weekend hors urgence…).

DES SERVICES SPÉCIFIQUES POUR CERTAINS PUBLICS

En matière de **préservation de l'autonomie et de l'aide à la personne** (dépendance des personnes âgées et handicap), l'offre de service se limite aujourd'hui à des propositions de places en structure ou d'aide à domicile, sur les actes essentiels de la vie courante.

D'autre part, même si les services de **garde des jeunes enfants et de loisirs** pour les enfants et les jeunes se sont bien étoffés ces dernières années, il n'en demeure pas moins que leur accessibilité reste variable d'une commune à l'autre ; selon la priorité accordée par chaque municipalité aux actions de l'enfance-jeunesse.

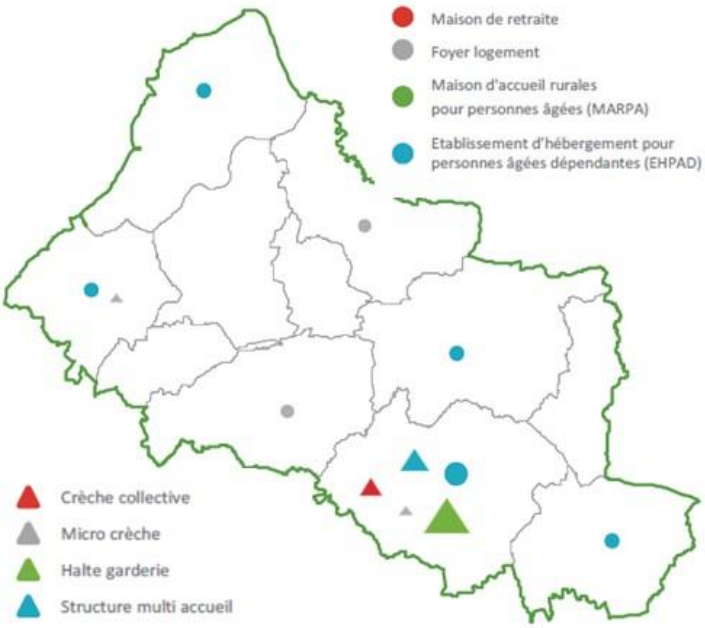

Par ailleurs, les **services proposés** semblent ne pas correspondre aux **besoins et aspirations des jeunes** qui font le choix de quitter le territoire dès qu'ils gagnent leur autonomie (peu de formations post-bac dispensées, faible attractivité, offre de loisirs et culturelle inadaptée…). À cela s'ajoute la **difficulté pour les jeunes actifs de se loger.** Sur un territoire où le prix des loyers est élevé, le parcours résidentiel est difficile à amorcer.

Une attention doit également être accordée aux populations suivantes :

- Les **foyers fragiles** qui disposent de **ressources modestes,** parfois en situation précaire n'ont pas toujours accès à **un logement abordable**. Pourtant, cette frange de la population contribue bien souvent à fournir les services de base indispensables au fonctionnement de l'économie locale (aide à domicile, agent de salubrité, hôtesse de caisse, ouvriers…),

- Les **catégories socioprofessionnelles supérieures** (médecins, cadres supérieurs…) qui viennent travailler sur le territoire mais ne s'y fixent pas durablement, à défaut d'y trouver le niveau de services des agglomérations de taille plus importante.

DES SERVICES STRUCTURANTS SOUVENT CONSIDÉRÉS COMME INSUFFISANTS

Le **faible développement des transports en commun et de mobilités collectives** (autopartage…) ne facilite pas le déplacement de certaines catégories de la population (jeunes, personnes sans permis de conduire, à mobilité réduite…) et ne contribue pas à rationaliser et diminuer la consommation énergétique des transports.

Dans un tout autre domaine, **l'offre culturelle et de loisirs** est souvent considérée comme insuffisamment diversifiée et ne répondant pas aux attentes des jeunes et des néo-ruraux, tant en termes de programmation que d'accessibilité. Certes, un effort est consenti pour animer le territoire en période estivale, mais il semble que le territoire soit en manque d'animation en dehors de cette période.

Par son dynamisme local, le **tissu associatif participe à l'offre d'activités et de services** d'intérêt général. Toutefois, ces organisations sont affectées par un déficit de renouvellement des équipes de bénévoles, qui peuvent parfois se concurrencer plus qu'être complémentaires.

ENJEUX IDENTIFIÉS EN MATIÈRE DE SERVICES À LA POPULATION

- Améliorer l'accessibilité et conforter la proximité des services publics
- Faciliter la conduite des démarches administratives des habitants
- Développer et améliorer l'offre de soin et son accessibilité
- Favoriser l'autonomie des personnes dépendantes et handicapées, stimuler et socialiser, faciliter leurs parcours de vie et celui des aidants
- Coordonner, faciliter et homogénéiser les services à la famille (petite enfance, enfance et jeunesse)
- Faciliter le parcours des jeunes sur le territoire, leur redonner une place afin qu'ils expriment plus l'envie d'investir le territoire et contribuent à son renouvellement
- Favoriser la transmission entre les générations
- Proposer tout au long de l'année une offre culturelle et de loisirs plus diversifiée, promouvoir les initiatives permettant d'animer le territoire

3. UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

L'identité du territoire issue, au 1er janvier 2017, d'une fusion et de l'intégration d'une commune sur le plan administratif, n'est **pas encore complètement définie et affirmée. Elle fait cependant sens** sur les plans environnemental et économique, et pour consolider les services essentiels à la population.

Cet équilibre reste fragile. En effet, les anciennes Communes de Communes ne sont pas encore complètement oubliés, d'autant plus que **des problématiques communes au territoire s'expriment de façons assez différenciées** d'une extrémité à l'autre, dans la ville-centre et dans les petites communes, sans solution globale.

L'extension administrative du territoire a globalement bénéficié à l'intercommunalité, dont les moyens humains se sont structurés et ont gagné en expertise et en surface financière, la mettant en capacité de répondre à des enjeux nouveaux et cruciaux pour l'avenir du territoire, comme la protection du littoral ou la restauration de l'offre de médecine générale.

Une demande forte de sens et de cohérence du territoire communautaire, avec des niveaux d'attente variables selon les publics, a été enregistrée. La mise en place d'une stratégie de **projet de territoire constitue une première réponse.** Elle entend ainsi **donner des orientations aux forces vives** souhaitant s'emparer d'un sujet et **améliorer la coordination des acteurs institutionnels**, lorsqu'elle fait défaut.

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

Situé à **l'arrière des stations balnéaires**, le territoire de Challans Gois Communauté offre de **nombreux atouts** : douceur de vivre, quiétude, paysages et proximité de la nature. Cela crée un **effet d'aubaine pour les jeunes retraités** achevant une carrière souvent menée dans des régions dynamiques, mais moins accueillantes.

Il ressort de l'ensemble des constats réalisés, que le territoire de Challans **Gois Communauté s'appréhende différemment** selon que l'on soit lycéen, jeune actif ou encore sénior. Cependant, un **consensus semble s'établir** autour des représentations suivantes.

Challans Gois Communauté présente une attractivité et un dynamisme, indéniables reflets de plusieurs facteurs :

- → **L'accroissement régulier de sa population** (+ 1,3 % par an), alimenté par un solde migratoire important,
- → Une remarquable **vitalité du tissu économique** pourvoyeur d'emplois (commerces et services, secteur du bâtiment),
- → Un **cadre de vie préservé** et une richesse des milieux naturels, qui concentre la **majorité de sa population sur une frange étroite du territoire**,
- → Un **bon niveau d'équipements et de services publics**, en constants renouvellement et modernisation pour répondre à l'accroissement de la population.

Vu de l'extérieur, le territoire semble **manquer d'une « locomotive » qui démarque et entraîne derrière elle l'ensemble de ses parties, ou qui attire suffisamment.** On constate cela concernant le tourisme (pas de marqueur très connu ou attirant plus d'une demi-journée), l'économie (pas de filière ou d'entreprise prépondérante, mais une diversité importante) et l'enseignement (pas de faculté ou de grande école). **Malgré cela, le territoire s'équilibre dans son aménagement comme dans la structuration de son tissu économique.**

3. UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

Cela lui permet de percevoir tous les bénéfices de sa situation : espace, nature, tranquillité et douceur de vivre.

Une réelle **interdépendance** est observée **entre les services, activités, commerces et le tissu économique dans son ensemble**, gages d'une adaptation remarquable.

D'autre part, la diversité spatiale du territoire perçue comme un atout présente également des problématiques. Le **littoral, sous la menace des eaux** ainsi que les **marais fragiles, maillon sensible d'une chaîne hydroécologique complexe**, sont parfois **perçus comme des vulnérabilités difficiles à surmonter par le territoire.** Alors que l'implication est forte et concrète de la part de Challans Gois Communauté (protection contre les inondations et la submersion, assainissement non collectif, droit des sols…).

Par ailleurs, le **modèle de développement et d'aménagement du territoire laisse entrevoir plusieurs limites**, enjeux de développement pour aujourd'hui et pour demain :

- → **Un vieillissement et une prépondérance des séniors** dans la population, liés à l'arrivée sur le territoire de jeunes retraités et à contrario **la difficulté à fixer les jeunes** sur le territoire (solde naturel devenu négatif depuis 2015),
- → **Le secteur primaire** est en pleine mutation, (à noter la fragilité de l'élevage agricole) et une vigilance concernant le secteur des métiers de la mer avec un besoin de renouvellement de la génération des actifs de 50 ans et +,
- → L'attractivité du territoire couplée au phénomène de desserrement des ménages génèrent de **fortes pressions sur le logement et le foncier**. **L'étalement urbain important** impacte les milieux naturels et doit être contenu, alors que 40 % du territoire ne peut être urbanisé, car soumis aux risques d'inondations (dynamique de correction en cours avec l'adoption du SCoT et l'élaboration du PLUi). Des signaux de **fragilité écologique**, des tensions sur la **ressource en eau** et l'inadéquation des modes de vie avec la transition énergétique sont à noter,
- → Un sentiment de **perte de proximité des services**, lié à la complexification des démarches administratives et à l'inadéquation de certains services avec l'évolution de la population (offre de soins, structure d'accueil des personnes dépendantes, diversité de l'offre culturelle…).

De manière générale, les **séniors déplorent une offre de santé parfois insuffisante** et une offre culturelle pas assez adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, la **hausse de la dépendance et de l'isolement** des personnes âgées constitue un enjeu prégnant sur le territoire, qui appelle à une **réponse structurelle et de long terme**.

Les jeunes actifs, en premier emploi ou en recherche d'emploi, pointent quant à eux une **offre de loisirs** largement inadaptée à leurs attentes et le manque de solutions accessibles pour la **garde ou les loisirs des enfants**. Le **coût du logement**, trop élevé en location comme en primo-accession, représente également un frein à la mobilité professionnelle vers le territoire**.** Le **niveau de salaire, inférieur aux régions voisines** dans certains secteurs, est également un facteur limitant.

Pour les mêmes raisons, les **jeunes en études longues** trouvent également difficile de venir sur le territoire, voire d'y revenir alors qu'ils en sont parfois originaires**.** De fait, ils créent des **liens forts avec le milieu professionnel sur leurs lieux d'études** et leur ancrage initial dans le territoire ne suffit pas à les attirer de nouveau sur leur territoire d'origine.

Les adolescents, moins autonomes en général (déplacements, orientation…) manifestent une attente croissante d'écoute et de réponses adaptées de la part de la société. Loin de creuser un fossé, ceci appelle à **repenser le rapport avec les jeunes pour les impliquer plus tôt et différemment**.

3. UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

Les adolescents ayant subi des accidents de la vie peinent à recevoir des réponses adaptées, par manque de coordination des acteurs et par défaut de prise en charge sur certains aspects.

LE CHOIX D'UNE STRATÉGIE INTERCOMMUNALE

Le développement local pourrait se poursuivre de façon « raisonnée », à partir de la situation actuelle, en s'appuyant sur l'**interdépendance entre les forces vives du territoire** : services (au sens large), activités de loisirs, culturelles, commerces et économie …. Ce **schéma** trouverait un **appui solide sur la ville centre de Challans, le maillage des pôles secondaires** du territoire (Beauvoir-sur-Mer et La Garnache) **et dans le tissu d'entreprises locales**, pour former un **cercle vertueux entre l'emploi, les loisirs et l'offre résidentielle**. Ils constituent trois **points essentiels pour attirer les jeunes actifs**, en particulier.

L'élargissement de ce cercle doit être progressif, et porter simultanément sur tous les maillons de la chaîne, afin de rester équilibré. En l'absence de « locomotive » du territoire, c'est la voie la plus pragmatique et la plus naturelle. **C'est pourquoi une stratégie intermédiaire de développement est aujourd'hui proposée à mi-chemin entre interventionnisme et attentisme de la puissance publique.**

Cette orientation s'est dessinée progressivement, en prenant largement en compte les apports de la société civile issue du monde associatif ou du secteur privé (entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs, représentantes des métiers de la mer…), ainsi que la contribution des élus et des principales structures publiques implantées localement.

Au travers de ce projet, la Communauté de Communes se positionnera principalement **comme initiateur dans l'émergence de projets d'intérêt général ou facilitateur dans la réalisation des démarches administratives des habitants et porteurs de projets. La collectivité n'aura pas vocation à se substituer** systématiquement au secteur privé et aux autres acteurs publics, mais **elle devra s'interroger sur l'intérêt de conduire des opérations en lieu et place de certains acteurs** lorsque qu'une carence d'initiative, couplée à la définition d'un besoin collectif aura été identifiée.

Attirer toujours plus de nouveaux habitants ou de touristes n'est définitivement pas une perspective recherchée. Challans Gois Communauté est un territoire de passage, qui entend en retirer les fruits et s'accommoder des limites que cela implique, **en visant le maintien de l'équilibre** qui le caractérise.

La volonté portée à travers ce projet pour le territoire consiste à :

Faire perdurer les dynamiques de développement en place, en adaptant le modèle actuel aux contraintes et sensibilités des milieux naturels, avec en toile de fond le souhait de conserver les équilibres économiques et les conditions « du bien vivre ensemble ».

3. UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

TROIS AXES STRATÉGIQUES

La déclinaison de cette orientation se fonde sur trois axes.

Le premier axe du projet « *Pour un territoire écoresponsable et agréable à vivre* » vise à répondre à un unique enjeu : réunir les conditions permettant de poursuivre **l'aménagement du territoire**, en vue **d'accueillir de nouvelles populations** et activités, dans un **cadre environnemental très contraint** (40 % du territoire constitué de marais, patrimoine naturel très sensible à l'activité humaine).

Quatre ambitions ont ainsi été identifiées dans cette optique :

- → **Préserver l'intégrité des milieux naturels,** tout en assurant la restauration du maillage hydraulique et la préservation du trait de côte,
- → **Aménager et urbaniser durablement le territoire** par des actions de densification urbaine et la redynamisation des bourgs périphériques de la ville de Challans,
- → **Faciliter l'installation des jeunes, le parcours résidentiel et la mixité sociale**, tout en adaptant le parc de logement au vieillissement de la population, au défi énergétique et aux besoins des publics qui ont des difficultés à se loger,
- → **Continuer la modernisation des infrastructures de déplacement et Promouvoir les mobilités décarbonées, partagées et collectives**, en initiant des alternatives locales (auto-partage, transports en commun, transport solidaire ...), tout en poursuivant les efforts de modernisation et de sécurisation des infrastructures routières et ferroviaires et le déploiement du réseau de déplacements doux.

Le second axe « *Pour un territoire attractif, actif et dynamique* » a non seulement pour objectif la poursuite du développement des infrastructures économiques mais doit également **apporter un meilleur accompagnement des acteurs économiques et soutenir l'emploi.** Pour cela, **trois ambitions ont émergé** :

- → **Consolider la dynamique économique**, en accompagnant plus efficacement les porteurs de projets (interlocuteur et lieu unique), en facilitant leurs démarches et leurs implantations sur le territoire ...,
- → **Soutenir les secteurs d'activités dynamiques** (promouvoir l'industrie locale, le commerce, l'aquaculture...) **les filières en souffrance** (élevage agricole) **ou présentant de forts potentiels de développement** (stimuler le secteur touristique, valoriser les boucles locales ou accompagner la structuration d'une économie des séniors),
- → **Faciliter la mise en lien de l'offre et la demande d'emploi** et observer la conjoncture économique locale.

Le troisième et dernier axe « *Pour un territoire harmonieux, accessible et inclusif* » propose à la fois de **consolider le panel de services** dont dispose la population du territoire (offres de soins, loisirs et culture adaptées aux différentes franges de la population), mais également de **favoriser les solidarités et la participation des habitants à la vie citoyenne**. Tout en contribuant à la **simplification des démarches administratives,** l'objectif est de **faciliter l'accès aux droits** et d'apporter une meilleure assistance aux publics les plus fragiles.

Quatre ambitions sont décrites dans cet axe :

- → **Préserver la santé des habitants**, en améliorant l'accès et la qualité de l'offre de soins, en coordonnant plus efficacement les parcours de soins, en contribuant à l'effort de prévention, et en facilitant

3. UN PROJET POUR LE TERRITOIRE

l'attractivité pour les professionnels de santé,

→ **Favoriser la solidarité et les échanges entre les différentes catégories de populations,** en facilitant les parcours de vie des personnes dépendantes et de leurs aidants, en soutenant les initiatives locales, le bénévolat et l'accompagnement des associations,

→ **Concilier proximité des services et simplification des démarches administratives**, en facilitant le maintien et la modernisation des accueils de proximité et en luttant contre l'exclusion numérique,

→ **Diversifier l'offre culturelle, de loisirs et consolider l'offre éducative,** en faisant émerger des projets en faveur de l'enfance et de la jeunesse (citoyenneté, mobilité, ouverture culturelle, environnement…), en adaptant l'offre culturelle à destination des jeunes (parcours d'éducation artistique…).

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Le **1er axe du Projet de territoire contient 4 ambitions** :

- Garantir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels

Cette ambition forte du Projet de territoire a une portée étendue : elle vise à **préserver l'ensemble des ressources naturelles** du territoire et leur biodiversité en **maîtrisant les impacts des activités** de l'homme. Une préoccupation particulière est portée aux zones de **marais et le littoral**, qu'il convient de **restaurer dans ses fonctionnalités hydrauliques et agricoles** et de **protéger du risque de submersion**s.

- Aménager et urbaniser de manière durable le territoire

Il s'agit de faire évoluer la conception et la mise en œuvre des **futurs aménagements urbains** dans le cadre d'un développement durable afin de préserver le **cadre de vie** du territoire, de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. Les actions sont essentiellement d'ordre réglementaire et de planification (déclinaison du Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

- Faciliter l'installation des jeunes, les parcours résidentiels et la mixité sociale

Au-delà de ces mesures de portée générale, il convient d'agir spécifiquement sur **l'habitat** pour apporter des réponses durables à certains publics qui ont des difficultés à se loger : **jeunes actifs, séniors** (dépendants ou non) et locataires de **logements sociaux**.

- Moderniser les infrastructures de déplacement et promouvoir les mobilités décarbonées, partagées et collectives

Largement tourné aujourd'hui vers le « tout voiture », le territoire est désireux de voir émerger de **nouvelles solutions de mobilités,** notamment à destination des personnes isolées ou des jeunes**.** Le développement des modes doux est également au programme, tant pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements de loisirs et touristiques.

En parallèle, le territoire a pour ambition de se rapprocher des grandes villes en continuant le désenclavement routier et la modernisation des infrastructures de déplacement (grands axes,….).

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

GARANTIR L'INTEGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX NATURELS

3.1.1 : RESTAURER LA FONCTIONNALITÉ DU MARAIS ET DU LITTORAL EN LIEN AVEC LES USAGES

L'atteinte de cet objectif repose sur **2 orientations :**

PRESERVER LE TRAIT DE COTE

Cette orientation très structurante est soutenue avec force par Challans Gois Communauté, aux vues des enjeux à court et moyen terme de **maintien des activités économiques, du patrimoine et des milieux naturels** spécifiques à la frange côtière.

Il s'agit de **conforter le système d'endiguement** littoral et continental et de **préserver l'ensemble des fonctionnalités du territoire** (hydrauliques, habitats naturels, zones résidentielles…).

Il convient également de préparer l'**adaptation du territoire au changement climatique**, dont les conséquences pourraient se manifester à moyen ou long terme. Challans Gois Communauté accompagne d'ores et déjà les propriétaires impactés dans la mise en sécurité de leur logement. A ce titre, une réflexion prospective pourrait être engagée sur l'évolution du littoral : concilier enjeux climatiques et enjeux locaux (habitation, patrimoine bâti, …).

RECONQUERIR, PRESERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITES DU MARAIS

Le **lien terre-mer**, particulièrement fort pour le territoire, est présent dans les esprits, avec une prise de conscience grandissante.

Il est ainsi indispensable de préserver en **quantité et qualité les ressources en eau et les milieux aquatiques** dans la zone des marais qui passe par la mise en œuvre des CTMA. Cela passe également par la restauration du maillage hydraulique d'intérêt collectif du marais et la coordination de la gestion des ouvrages hydrauliques, la limitation de l'imperméabilisation des sols.

D'autre part, les élus locaux doivent désormais **définir et affirmer une position du territoire claire** et reconnue, dans la **gouvernance et de la gestion partagée du marais**. La création d'une commission doit permettre de formuler la politique du territoire et de la représenter dans les instances de gestion collective du marais.

→ **Actions 3.1.1.1 à 3.1.1.5** - Page 57

3.1.2 : METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) POUR MAÎTRISER L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LES MILIEUX NATURELS

Après avoir défini ses orientations stratégiques, le Comité de Pilotage de l'élaboration du PCAET s'attèle à l'élaboration d'un plan d'actions spécifique, dont la mise en œuvre sera immédiatement engagée par Challans Gois Communauté et la société civile, tous les acteurs ayant un rôle à jouer.

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Le PCAET est élaboré autour de 4 axes : territoire résilient, territoire producteur d'énergie et d'alimentation locale, territoire sobre et économe, territoire exemplaire. La stratégie vise les objectifs suivants :

- **Baisse de 27 % de la consommation énergétique à l'horizon 2030**, 52 % à l'horizon 2050
- **Autosuffisance énergétique** à l'horizon 2045
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre visant l'objectif** de 50 % à l'horizon 2050

Des actions emblématiques du PCAET ont été identifiées par les acteurs :

- **Favoriser la production et la consommation d'énergie en local** : Des projets de **méthanisation** et **BioGNV** (Gaz naturel de ville bio) pour les mobilités, ou de **solaire thermique** et de **chauffe-eau solaire,** sont envisageables sur le territoire,
- **Développer les ENR en autoconsommation sur tous les bâtiments** : Les **bâtiments d'habitations, d'entreprises ou publics** peuvent utilement avoir recours aux énergies renouvelables (EnR) en site propre, pour tout ou partie de leur consommation. Si l'intégration est plus aisée sur des bâtiments neufs, elle reste possible sur l'existant en acceptant des aménagements,
- **Rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux,**
- **Lancement d'une unité de production d'hydrogène vert par combinaison de l'utilisation d'eau de mer et d'énergie éolienne,**
- **Actions sur l'alimentation, les circuit-courts, éviter la surproduction avec destruction de la production, en lien avec la valorisation de la boucle locale décrite dans l'axe 2,**
- **Actions de communication et de sensibilisation**

→ **Actions 3.1.2.1 à 3.1.2.6** - Page 58

3.1.3 : LIMITER L'IMPACT DES DÉCHETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Il s'agit essentiellement de **réduire la production des déchets ultimes (1ère action)**, d'encourager le **réemploi** et le **recyclage (2ème action)**, tout en maîtrisant les coûts pour les usagers du service (3ème action). La modernisation du service constitue la 4ème et dernière action de cette ambition.

Cet objectif vise deux voies d'amélioration :

- Améliorer les performances de **tri sélectif**,
- Inciter à **réduire la production** de déchets (à la source et finaux),
- Développer des structures de réemploi des déchets (recycleries, « materiauthèque » ...).

→ **Actions 3.1.3.1 à 3.1.3.4** - Page 59

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

3.1.4 : PRÉSERVER ET UTILISER RAISONNABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

L'eau joue un rôle primordial dans le marais breton. Elle a façonné les territoires, les hommes et les activités économiques et agricoles. L'enjeu est d'**adapter la gouvernance de l'eau** et de travailler avec les différents **syndicats et associations de propriétaires**, dans le cadre du SAGE « Baie de Bourgneuf » et du SAGE « Vie et Jaunay », pour :

- Reconquérir la **qualité des eaux littorales** et des **cours d'eau**
- Gérer de **manière quantitative** la ressource, pendant les périodes d'étiage haut ou bas
- Accompagner les actions de bonne gestion de la ressource en **eau potable,**
- **Rénover et agrandir les réseaux d'eaux usées et leurs stations d'épuration, aider à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuels. Alourdir les sanctions en cas de manquement à la réglementation,**
- **Gérer les eaux pluviales et proposer des alternatives à l'imperméabilisation des sols,**
- **Aménager et valoriser les plans d'eau (créer un Centre d'Education à l'Environnement à Saint Christophe du Ligneron),**
- **Faire prendre conscience/communication autour des enjeux liés à la qualité de l'eau.**

→ **Actions 3.1.4.1 à 3.1.4.6** - Page 60

3.1.5 : CONSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ

L'atteinte de cet objectif repose sur **4 orientations** associant essentiellement des partenaires de Challans Gois Communauté, compétents chacun sur un aspect de la biodiversité.

En effet, le **Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf** assure l'animation du Comité de pilotage Natura 2000 et RAMSAR. Quant au volet agricole (préservation des haies, valorisation énergétique …), la **Chambre d'Agriculture**, les **exploitants agricoles** et le secteur privé sont concernés.

- **PARTICIPER A LA CONSERVATION DES ESPECES ET HABITATS NATURELS**
- **PROMOUVOIR ET FAIRE CONNAITRE LES MILIEUX NATURELS EMBLEMATIQUES (NATURA 2000, RAMSAR), COMMUNIQUER / FAIRE PRENDRE CONSCIENCE DE LA QUALITE ET DE LA DIVERSITE DES MILIEUX NATURELS**
- **VALORISER LE PASSAGE DU GOIS DANS LE CADRE DE L'OPERATION GRAND SITE**
- **CONSERVER ET VALORISER LE MAILLAGE BOCAGER**
- **ÉVALUER LA VALORISATION ENERGETIQUE DU MAILLAGE BOCAGER**
- **RESTAURER LES ZONES HUMIDES**

→ **Actions 3.1.5.1 à 3.1.5.6** - Page 61

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

AMÉNAGER ET URBANISER DE MANIÈRE DURABLE LE TERRITOIRE

L'environnement naturel et agricole de Challans Gois Communauté est un élément fondamental et déterminant de son identité. Les outils de planification que sont les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le **PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) se doivent alors de le préserver et de le valoriser du mieux possible. Pour ce faire, il convient de protéger le patrimoine et de tirer parti des ressources naturelles avec respect.

Les ressources naturelles et agricoles étant limitées, il convient de **mesurer les usages** qui en sont faits par les différents acteurs et veiller à leur bonne entente sur le territoire. Cela est possible à condition d'anticiper les **bonnes cohabitations** et de **maîtriser l'empreinte humaine**.

Le patrimoine agricole, urbain et architectural sont tout autant de ressources territoriales qui peuvent permettre un **développement maîtrisé** de l'intercommunalité, à condition de rechercher un développement **qualitatif** et laissant un **espace suffisant au milieu naturel**.

La **qualité de vie** sur le territoire dépend notamment du développement de l'**offre de proximité**. Celle-ci doit demeurer diversifiée et facile d'accès pour le plus grand nombre, tout en respectant les caractéristiques environnementales et patrimoniales du territoire.

Ces principes sont traduits dans le PLUi à travers des **objectifs d'évolution de l'habitat**, de **revitalisation des centres-bourgs**, de facilitation des **déplacements** et d'accès aux **services publics.** Grâce à ses ressources locales et à son cadre de vie et d'activité engageant, Challans Gois Communauté est à même de renforcer sa capacité à **fixer de nouveaux habitants et activités.**

Challans Gois Communauté est d'ores et déjà intégrée dans de **multiples réseaux** : départementaux, régionaux, voire nationaux. Il convient de **pérenniser cet ancrage** à plusieurs échelles : liaisons douces et corridors écologiques, voies de communication locales et recherche de solutions de mobilités alternatives.

3.1.6 : RESSERRER LES ZONES URBAINES ET À URBANISER POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Des orientations et actions ont été engagées par Challans Gois Communauté, de longue date pour certaines d'entre elles, et doivent être poursuivies voire intensifiées, pour se montrer à la hauteur des défis de l'avenir.

Il s'agit de **maîtriser l'extension du tissu urbain** et de **limiter l'imperméabilisation des sols** dans les espaces urbanisés ou dans ceux permettant de compenser ses effets sur les ruissellements. Il est également indispensable **d'optimiser le foncier** encore disponible dans les enveloppes urbaines et de promouvoir la **diversité d'activités**, afin d'**intensifier la vie des bourgs,** tout en garantissant un cadre de vie agréable pour le plus grand nombre.

Ainsi, il conviendra de prescrire des objectifs ambitieux de qualité environnementale, énergétique et architecturale dans les opérations d'aménagement en favorisant notamment les espaces publics de qualité, aérés et végétalisés.

Les aménagements devront prendre en compte les risques présents sur le territoire.

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

A prioriser :

→ Elaborer le PLUi avec OAP en lien avec le PCAET et la trame verte et bleue
→ Encadrer la rénovation urbaine pour une bonne intégration dans le tissu urbain
→ Favoriser la mixité sociale dans les zones urbanisées
→ Terminer l'aménagement et la programmation dans la ZAC de la Romazière
→ Limiter l'imperméabilisation des sols
→ Valoriser les friches et les logements vacants
→ Favoriser également l'aménagement de lotissements communaux d'habitations économes en espace et respectueux de l'environnement (écoquartiers ...).

→ **Actions 3.1.6.1 à 3.1.6.6** - Page 62

3.1.7 : INCITER À RÉNOVER ET DENSIFIER LE BÂTI EXISTANT PLUTÔT QUE PRODUIRE DU NEUF

Répondre à cet objectif passe par **2 orientations** déjà largement engagées par Challans Gois Communauté.

DENSIFIER LES BOURGS ET LES VILLAGES, EN FAVORISANT LA CONSTRUCTION DANS LES DENTS CREUSES ET EN OPTIMISANT LE FONCIER DISPONIBLE

Il s'agit d'encourager la **mobilisation des gisements fonciers** et notamment des dents creuses à l'intérieure des enveloppes urbaines définies dans le PLUi ou à définir dans le cadre d'une étude de gisement foncier.

Il s'agit également d'optimiser le foncier encore disponible en privilégiant des opérations d'ensemble à travers des orientations d'aménagement et de programmation définissant des densités à respecter.

De plus, il conviendra de permettre, sous certaines conditions, le développement des autres **hameaux et écarts**, sous forme **d'extensions mesurées** des habitations existantes et de constructions d'annexes.

L'objectif sera avant tout de repenser les procédés de densification pour préserver le cadre de vie, concentrer le développement urbain proche centre-ville sur friches ou bâti vacant /rénovation dans l'enveloppe urbaine, tout en prenant en compte que densifier les centres entraîne des problématiques de stationnement.

A appréhender :

→ Réaliser des études de requalification urbaine
→ Réaliser des études de gisements fonciers

REUTILISER LE FONCIER ET RENOVER BATI EXISTANT

Plusieurs outils sont employés par Challans Gois Communauté pour y parvenir, et continueront de l'être. Ils combinent des **prescriptions réglementaires**, des mesures **incitatives** et des études prospectives.

Dans l'objectif de soutenir et faciliter la **réhabilitation de l'habitat ancien,** il sera nécessaire de réaliser des études de **requalification urbaine**, notamment dans des **secteurs stratégiques** tels que le secteur situé autour du **Pôle d'échange multimodal et du parc d'exposition de la ville de Challans et de leur environnement proche.**

De plus, des conseils et mesures incitatives pour rénover le bâti existant seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) : guichet unique, OPAH, ORT ...

En ce qui concerne les activités, l'objectif est également de réutiliser les friches industrielles, de requalifier les zones économiques.

→ **Action 3.1.7.1 à 3.1.7.3** - Page 63

3.1.8 : REDYNAMISER LES BOURGS DES PÔLES SECONDAIRES EN RAPPROCHANT HABITAT ET EMPLOI

Il s'agit fondamentalement de veiller à **conserver et renforcer la structuration du territoire** telle que définie par le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest Vendée (**SCoT**), garante d'une qualité de vie pour ses habitants et multiples usagers.

Le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes représente un levier important pour limiter l'étalement urbain et donc l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. Cette attractivité est une condition essentielle pour développer un territoire des courtes distances, offrant à tous les habitants des services de proximité. Cela permet également le dynamisme des commerces de détails de centre-ville.

A cet effet, des actions pour valoriser les pôles secondaires seront élaborées, notamment pour préserver les commerces dans les centres villes et dans les bourgs, pour conforter l'accueil des entreprises dans toutes les communes, en jouant sur tous les curseurs de l'aménagement et du développement local :

- Travailler l'articulation entre les pôles secondaires et le pôle principal
- Inclure dans le PLUi des dispositions de préservation de linéaires commerciaux
- Conforter l'offre d'accueil des entreprises dans chaque commune

En particulier, l'objectif sera de conforter le rôle structurant des cœurs de ville, en mobilisant le dispositif « petites villes de demain », par une approche transversale touchant l'habitat, le commerce, l'emploi, les transports ou encore l'offre éducative, culturelle et sportive. Cette approche concernera en premier lieu les communes de Challans et de Beauvoir sur Mer suivant deux actions :

- Recrutement d'un manager de centre-ville,
- Réaménager les cœurs de villes, embellir et requalifier l'environnement des centres historiques (ex : parvis de l'église de Challans, ...).
- Développement du pôle multimodal de Challans et requalification du parc des expositions de la ville et ses abords.

→ **Actions 3.1.8.1 à 3.1.8.3** - Page 64

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

FACILITER L'INSTALLATION DES JEUNES, LES PARCOURS RESIDENTIELS ET LA MIXITE SOCIALE

Le **changement de modèle de développement urbain** à l'œuvre semble indispensable pour répondre aux objectifs apparemment contradictoires que sont le maintien d'une importante croissance démographique et la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Ce changement de modèle doit cependant être bien encadré, dans la mesure où l'accès à la propriété d'une maison individuelle et la faible densité du tissu urbain sont considérés par de nombreux habitants comme des facteurs essentiels de leur qualité de vie. Aussi, la **qualité architecturale, l'insertion des projets dans le tissu existant, la préservation des intimités et l'association des habitants au développement de leur territoire, apparaissent comme des enjeux importants** pour accompagner un changement de modèle de développement dont l'objectif est de préserver le cadre de vie des habitants actuels, mais aussi celui des générations futures.

Cependant, si être propriétaire reste un objectif pour une majorité d'habitant du territoire, la **pression foncière augmente** et il convient de répondre à une demande de plus en plus diversifiée et évolutive en matière d'habitat. Ainsi, **l'installation des jeunes ménages, la fluidification des parcours résidentiels et l'anticipation du vieillissement** sont des enjeux majeurs pour les années à venir.

Dotée d'une politique de l'Habitat de plus en plus solide, Challans Gois Communauté a élaboré un **Programme de l'Habitat (PLH) pour 2020 – 2025**. Ce dernier décline les ambitions du territoire par action, qui sont reprises pour la plupart ci-dessous.

3.1.9 : PRÉSERVER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS

L'atteinte de cet objectif repose sur **les 4 orientations suivantes, classées par ordre de priorité.**

ORGANISER LA TRANSITION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

La **transition énergétique de l'habitat** est un enjeu majeur pour lutter contre le changement climatique, mais aussi contre la précarité énergétique qui concerne de nombreux habitants. La préservation du cadre de vie implique de limiter la consommation d'énergie à l'échelle des territoires.

Au niveau local, la transition énergétique de l'habitat doit aussi permettre de réduire considérablement l'émission de polluants liés au chauffage domestique. En effet, le parc de résidences principales du territoire est fortement marqué par une **prépondérance de chauffage électrique,** plus couteux et fortement émetteur de CO2.

Outre un soutien financier dans le cadre d'une OPAH, la création d'une **plateforme territoriale de rénovation énergétique** est un atout supplémentaire pour inciter les particuliers à passer à l'acte.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS ET CREER DES ILOTS DE VIVRE ENSEMBLE

Le renforcement de l'attractivité des centres-bourgs et centres-villes représente un levier important pour **limiter l'étalement urbain** et donc l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. Cette attractivité est

une condition essentielle pour développer un **territoire des courtes distances**, offrant à tous les habitants des services de proximité. Cela permet également le **dynamisme des commerces de centre-ville.**

L'objectif sera également de conforter le rôle structurant des cœurs de ville, en mobilisant le dispositif « petites villes de demain ».

De même, les actions d'aménagement des centres-villes des communes seront poursuivis (communes de Challans et Saint-Christophe du Ligneron notamment …).

ENCOURAGER LA MIXITE DANS L'HABITAT DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCALE

Le PLU intercommunal doit être compatible avec le PLH. Le dimensionnement des zones à urbaniser se fera en fonction des objectifs du PLH, dans le respect du cadre fixé par le SCOT. Dans chaque OAP du PLUi à vocation d'habitat, il sera recherché une **densité permettant à chaque commune d'atteindre l'objectif de densité moyenne fixé par le SCoT.**

Comme préconisé par le SCOT, il sera proposé des **formes d'habitat diversifiées** (petits collectifs, individuel groupé), répondant aux **besoins des différents types de ménages** (personnes seules, familles) de façon à faciliter le parcours résidentiel sur le territoire.

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AUX RISQUES NATURELS ET PRENDRE EN COMPTE CES RISQUES DANS L'OFFRE NOUVELLE

Cette orientation s'inscrit dans une démarche plus globale de stratégie de **résilience urbaine**. La situation géographique de la Communauté de Communes, marquée par le littoral et le marais engendre un **risque de submersion marine majeure**, une grande partie du territoire étant située à une altitude inférieur à 10 mètres. Pour lutter contre ce risque, le Plan de Prévention des Risques Littoraux de la Baie de Bourgneuf restreint les possibilités de construction et d'extension de logements dans les communes littorales de Bouin et Beauvoir sur Mer. D'autres secteurs sont soumis à des restrictions concernant les constructions ou à des obligations particulières lors de la réalisation de nouvelles constructions (seules les extensions de bâtiments existants sont autorisées, dans une certaine limite).

Pour améliorer la résilience du territoire, la collectivité doit s'appuyer sur le PAPI qui a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation.

→ **Actions 3.1.9.1 à 3.1.9.4** - Page 65

3.1.10 : RÉPONDRE AUX BESOINS DES JEUNES ACTIFS

Les évolutions démographiques du territoire constatées ces dernières années révèlent une accélération du vieillissement de la population et une baisse du nombre de jeunes actifs, que confirment les projections effectuées par l'INSEE à l'horizon 2050 à l'échelle de la Vendée.

Aussi, les choix opérés dans le cadre des orientations et actions du PLH visent à maintenir la croissance démographique observée ces dernières années en proposant une **offre suffisante de logements à destination des jeunes ménages** (familles, jeunes actifs), dans l'objectif de limiter le vieillissement de la population.

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Dans ce contexte, Challans Gois Communauté souhaite intensifier les efforts permettant aux jeunes ménages et aux familles de se loger sur le territoire.

L'atteinte de cet objectif repose sur **2 orientations** :

- **SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE EN ACCESSION A LA PROPRIETE ABORDABLE A DESTINATION DES JEUNES ACTIFS**

Dans le cadre de sa politique de mobilisation du parc ancien menée à travers les opérations programmées, la Communauté de Communes adhère au dispositif « Eco-pass » du Département, pour accompagner financièrement les **ménages aux revenus modestes** qui achètent un logement ancien et y effectuent des travaux de rénovation énergétique.

Concernant l'accession à la propriété dans le neuf, un objectif de **17 % de logements neufs en accession aidée** est ainsi fixé dans le PLH.

A prioriser la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la primo accession avec des critères moins restrictifs que l'écopass.

- **SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE LOCATIVE ADAPTEE AUX BESOINS DES MENAGES EN MOBILITE PROFESSIONNELLE ET AUX JEUNES EN DEBUT DE PARCOURS RESIDENTIEL**

Le constat d'une **pénurie d'offre de logement à destination des jeunes travailleurs** en mobilité qu'ils soient saisonniers, intérimaires, apprentis ou en début de parcours résidentiel a été réalisé dans le diagnostic du PLH. Cette carence en possibilité d'hébergement, conjugué à la faible visibilité de l'offre disponible et du volume de la demande, enjoint la collectivité à développer un panel de solutions :

- Création d'un **bail mobilité,**
- Remise en location de **logements vacants,**
- Amélioration de la **visibilité de l'offre**.

Dans ce cadre, le développement d'une offre de logements pour les employés saisonniers sera mis à l'étude (création de logements saisonniers sur la commune de Bouin).

→ **Actions 3.1.10.1 et 3.1.10.2** - Page 66

3.1.11 : ANTICIPER LES BESOINS LIÉS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le vieillissement de la population sur le territoire entraîne des **besoins spécifiques en logements en raison de la perte d'autonomie** liée à l'âge, mais aussi de la problématique de l'**isolement** de certaines personnes âgées. La question de l'accompagnement du vieillissement de la société dépasse la politique de l'habitat, mais celle-ci est essentielle pour mettre en place les conditions du « bien vieillir » sur le territoire. Alors que le nombre de personnes âgées habitant le territoire devrait augmenter de manière significative ces prochaines années, les besoins à venir doivent être anticipés : **adaptation du parc à la perte d'autonomie**, **accessibilité de l'offre nouvelle**, **développement de l'offre en résidences**, expérimentation de l'**habitat intergénérationnel**... Plusieurs types d'interventions sur le logement doivent être combinés pour répondre à des besoins différenciés selon les situations.

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

Ces interventions permettront également de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie liée au handicap.

L'atteinte de cet objectif repose sur **3 orientations liées au PLH**.

ADAPTER LE PARC DE LOGEMENTS ANCIENS A LA PERTE D'AUTONOMIE (OPAH)

Le PLH prévoit la mise en place d'un programme en faveur de l'adaptation des logements au maintien à domicile à partir de 2021, qui permettra de poursuivre l'action engagée dans le cadre de l'OPAH 2015-2020. Cet outil permet de mobiliser des aides de l'ANAH, de la Communauté de Communes et d'autres financeurs (Département, caisses de retraite) pour la réalisation de **travaux d'adaptation par les particuliers** (salles de bains adaptées, montes-escaliers, rampes d'accès).

Action prioritaire : l'adaptation du parc ancien pour bien vieillir à domicile.

FAVORISER L'ACCESSIBILITE DES LOGEMENTS NEUFS DANS LES PROJETS PUBLICS

Les bailleurs sociaux présents sur l'intercommunalité doivent prendre en compte ces besoins liés à la perte d'autonomie en livrant des **programmes neufs respectant les normes d'accessibilité** (ascenseur portes de hall, cheminement, accessibilité à la salle de bain). Challans Gois communauté pourra participer au financement de logements accessibles par le biais de subventions

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE PUBLIQUE A DESTINATION DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Dans un contexte de vieillissement généralisé de la population et face à la **demande croissante de places en Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes**, le territoire doit étoffer son offre d'hébergement.

Pour lutter contre l'isolement, des solutions sont envisageables sur le territoire et nécessitent la mise en place de partenariats avec les professionnels de l'habitat (ADILE, département, bailleurs sociaux ...). **Des dispositifs d'habitat intergénérationnel** sont en cours de réflexion et pourraient permettre d'élargir l'offre d'hébergement pour les jeunes travailleurs mobiles.

De même, le développement de résidences pour personnes âgées autonomes sera étudié (communes de Beauvoir sur Mer et Saint Christophe du Ligneron).

→ **Actions 3.1.11.1 à 3.1.11.3** - Page 67

3.1.12 : POURSUIVRE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS À VOCATION SOCIALE

De 2013 à 2017, la commune de Challans était soumise aux obligations de production de logement social issues de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000, renforcées par la loi « Duflot » du 18 janvier 2013.

Le parc de logements sociaux sur le territoire atteint les 6 % avec de fortes différences entre les communes. Si la demande en logements sociaux se concentre fortement sur Challans, toutes les communes sont concernées et des enjeux de mixité apparaissent dans les pôles secondaires de La Garnache et Beauvoir sur Mer. Dès lors, l'objectif est de répondre à ce besoin de logement en programmant **513 logements sociaux à**

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

l'horizon 2025. Cette programmation en logements sociaux sur le territoire représente **17 % de la programmation globale du PLH**. Ces objectifs seront territorialisés selon les communes et la tension sur le marché locatif social.

L'atteinte de cet objectif repose sur **4 orientations**.

PLANIFIER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE AVEC LES PARTENAIRES

Afin de respecter les engagements du PLH, il s'avère nécessaire de mettre en place une **programmation intercommunale du logement social**. Celle-ci, permettra d'avoir une vision précise du **nombre de logements à construire par bailleur et par commune,** en fonction des besoins préalablement définis.

Dans le cadre de cette programmation, des **Conventions d'Utilité Sociale** ont pour but de **coordonner la stratégie des bailleurs avec les objectifs de Challans Gois Communauté** en termes de développement et de gestion du parc social. Elles comportent également des objectifs en matière de développement et d'amélioration du parc.

Par ailleurs, la remise en cause du modèle de financement du logement social enjoint la collectivité à **accompagner financièrement les bailleurs sociaux.** Ainsi Challans Gois s'engage à aider dans le cadre de la programmation intercommunale à la création de logements de types PLAI et PLUS, pour étoffer ces types de financement sur le territoire.

Privilégier l'inscription de la production de logements sociaux dans les documents de planification.

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE LOCALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX PARTENARIALE ET TRANSPARENTE DANS LE CADRE D'UNE CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Les EPCI dotés d'un PLH obligatoire doivent créer une **Conférence Intercommunale du Logement (CIL).** Elle adopte des orientations concernant les **attributions de logements sociaux**, en tenant compte des critères de priorité prévus par la Loi et dans un objectif de mixité sociale des villes et quartiers.

Sa mise en place représente une **opportunité de renforcer le dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux du logement social,** dans un objectif commun de transparence des attributions de logements sociaux.

Une convention définit, pour chaque bailleur social disposant de patrimoine sur le territoire intercommunal, un **engagement annuel, quantifié et territorialisé, d'attributions de logements sociaux à des publics prioritaires,** ainsi que les conditions dans lesquelles les réservataires de logements sociaux et les bailleurs sociaux procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont présentées aux commissions d'attributions.

SOUTENIR LES DISPOSITIFS EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HEBERGEMENT DES MENAGES LES PLUS FRAGILES

Les dispositifs proposant des solutions d'hébergement ou des aides aux travaux sont soit mis en place par la collectivité (OPAH dans son volet lutte conter l'habitat indigne), soit en lien avec des associations (Habitat et Humanisme) ou encore par les services départementaux (Département ou Caf de Vendée

pour le Fond de Solidarité pour le Logement). La priorité pour Challans Gois Communauté est **d'accompagner ces ménages pour l'accès et le maintien dans le logement**. Pour garantir ce droit au logement, tous les acteurs doivent travailler en coordination et être conjointement à la recherche de solutions.

AMELIORER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil de Challans Gois Communauté construite en 2013 ne répond plus aux standards actuels de confort. En effet, si l'aire est conforme aux normes techniques, p**lusieurs améliorations peuvent être mise en œuvre.**

D'autre part, Challans Gois Communauté dispose d'un **terrain d'accueil de grand passage ouvert l'été** qui permet le rassemblement de missions religieuses. Ce terrain situé sur la ville de Challans, est jugé trop petit par ses occupants. Cette question devra être traitée au cours de la mise en œuvre du prochain PLH.

→ **Actions 3.1.12.1 à 3.1.12.4** - Page 68

3.1.13 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA VISIBILITÉ DE LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

Le programme d'actions du PLH vise à **planifier et coordonner les interventions des différents acteurs**. Depuis plus de 20 ans, le rôle de l'intercommunalité comme chef de file de la politique locale du logement s'est peu à peu affirmé, avec un renforcement progressif des compétences propres des EPCI en matière d'habitat. Challans Gois Communauté, nouvelle intercommunalité créée en 2017 porte la compétence en matière « de politique du logement et du cadre de vie », elle aussi, nouvelle.

L'atteinte de cet objectif passe par **3 orientations** déjà engagées par Challans Gois Communauté (PLH). Par ordre de priorité :

CREER UN GUICHET UNIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION SUR LE LOGEMENT

La création d'un guichet unique de l'habitat vise plusieurs objectifs :

- Créer un **service public local d'information** à destination des particuliers et professionnels,
- Favoriser les **travaux de rénovation énergétique**,
- Mieux **accompagner les personnes âgées**.

POURSUIVRE ET RENFORCER LE PILOTAGE PARTENARIAL DU PLH

Il s'agit d'affirmer le **rôle central de Challans Gois Communauté pour la mise en œuvre du PLH**. Elle vise à répartir clairement les rôles entre Challans Gois Communauté, ses communes membres et les autres acteurs associés au PLH.

DEVELOPPER L'OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET ANIMER UN COMITE LOCAL D'ETUDE ET DE REFLEXION SUR LE LOGEMENT

L'objectif est d'organiser une **observation permanente de la situation de l'habitat et du foncier** permettant de réajuster les orientations et actions du PLH et la stratégie d'intervention. Enfin, l'analyse de

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

l'évolution des données recueillies par l'observatoire permettra de **mesurer les effets de la mise en œuvre du PLH** :

- Suivi de la demande, des besoins en logement et des parcours résidentiels,
- Suivi de la production d'offre de logements,
- Suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Suivi de l'état des parcs existants publics et privés.

→ **Actions 3.1.13.1 à 3.1.13.3** - Page 69

MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENT ET PROMOUVOIR LES MOBILITES DECARBONÉES, PARTAGÉES ET COLLECTIVES

Le territoire est un carrefour routier entre **plusieurs grands axes** (Nantes, La roche sur Yon, Saint Nazaire, Les Sables d'Olonne). Certains axes sont en cours d'amélioration.

D'autre part, certaines infrastructures importantes du territoire doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie dans l'objectif d'être améliorées : **création de contournements** manquants, **requalification du passage du Gois**, développement du **pôle d'échanges multi-modal de Challans**. Une réflexion avec les différents partenaires doit être poursuivie pour mener à terme ces projets.

D'autre part, Challans Gois Communauté veut encourager les **modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels** (autosolisme) par des infrastructures dédiées et leur intégration réciproque. Il peut s'agir d'**aires de covoiturage** facilement accessibles depuis la gare ferroviaire et/ou le réseau de mobilité douce.

Pour faciliter les **déplacements non carbonés** dans et entre les bourgs, des aménagements dédiés seront nécessaires bien plus qu'aujourd'hui. Le **maillage de voies cyclables ou piétonnes** doit être développé, dans le respect du cadre paysager et environnemental exceptionnel et distinct de l'emprise des voies routières

3.1.14 : POURSUIVRE LE DÉSENCLAVEMENT ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

La réponse à cet objectif implique des **opérations d'investissement** bien identifiées, citées par ordre de priorité :

- Poursuivre le **désenclavement routier** sur les grands axes : **Challans-Nantes, Challans - La Roche sur Yon** et **Challans-Les Sables-d'Olonne**, **Beauvoir sur Mer** vers **Saint Nazaire. Attention au risque de devenir un territoire dortoir si le territoire est complètement désenclavé,**
- Requalifier le **Passage du Gois** (stationnement, attractivité des abords), valoriser cet ensemble dans le cadre de l'opération grande site,
- Créer les **voies de contournement** manquantes des centres-bourgs (communes de Beauvoir sur Mer, Saint Gervais, Sud Challans, Saint Christophe du Ligneron),
- Sécuriser les axes de proximité existants (communes de Saint Christophe du Ligneron et Bouin notamment),

3.1. POUR UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE ET AGRÉABLE À VIVRE

- Poursuivre les programmes de modernisation et de restauration de voiries,
- Développer le pôle multimodal de Challans.

→ **Actions 3.1.14.1 à 3.1.14.5** - Page 70

3.1.15 : AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DÉCARBONÉS

Ces moyens sont variés. Ils vont d'une planification globale sur le territoire jusqu'à des actions plus concrètes.

En priorité réaliser le **Plan de mobilité simplifié (PMS)**. Challans Gois Communauté portera l'**élaboration du PMS**, en **mobilisant le plus largement possible** les partenaires et cofinanceurs, afin de donner au territoire des orientations consistantes et concrètes pour favoriser les mobilités collectives.

Ensuite mieux utiliser l'espace et favoriser l'intermodalité, développer des moyens de déplacement alternatifs :

- Mieux utiliser et partager l'espace,
- Développer les **moyens alternatifs** : libre-service, auto et vélo, territoire rural compris,
- Densifier le **maillage des déplacements doux** (communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Challans et Saint Christophe du Ligneron notamment ...),
- Étudier le développement du **transport collectif**,
- Développer les aires de co-voiturage et les espaces de stationnement vélo,
- Créer des espaces de libre service (auto, vélo).

→ **Actions 3.1.15.1 à 3.1.15.5** - Page 71

3.1.16 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS PARTAGÉES ET SOLIDAIRES

Challans Gois Communauté pourrait à terme intervenir sur le **transport à la demande ou solidaire** en impulsant l'émergence d'une offre et en la rendant lisible, ou en assurant elle-même un service (en cas de carence d'initiative autre). Une telle intervention sera nécessairement liée aux conclusions du PDL communautaire.

D'autre part, il conviendra de :

- **Repérer et évaluer l'existant**, étudier les autres solutions de transport (bons taxis, transport à la demande, utilisation du réseau, car, solutions numériques),
- **Communiquer** sur l'ensemble de l'offre,
- **Développer le transport en commun et le transport à la demande.**

Enfin, il conviendra d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une plate-forme locale de co-voiturage sur le territoire pour des déplacements domicile-travail ou des déplacements ponctuels.

→ **Actions 3.1.16.1 et 3.1.16.2** - Page 72

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

Le territoire a fait beaucoup de progrès ces dernières années, en matière d'**infrastructures de soutien à l'économie**, comparé à nombre de collectivités de même strate. Le maillage des 15 parcs d'activités et 40 ha de foncier économique encore disponibles, ainsi que la mise à disposition de plus de 30 locaux économiques ouverts à l'ensemble du territoire en sont la preuve.

En revanche, **beaucoup reste à faire en matière d'animation économique.** Le Projet de territoire prend ce défi à bras-le-corps. Ainsi, le **1er axe du Projet de territoire contient 3 ambitions** :

- Accompagner une économie dynamique et équilibrée sur l'ensemble du territoire

Il s'agit d'apporter un **accompagnement global et systémique aux acteurs économiques** du territoire, pour lui permettre de poursuivre son développement intégré.

- Soutenir des secteurs d'activité en devenir

Sous l'effet de risques spécifiques ou de tendances néfastes, certains **secteurs d'activité sont particulièrement fragiles**. Le projet de territoire entend leur **apporter un soutien spécifique** pour leur permettre de retrouver le chemin d'un développement équilibré.

- Observer la conjoncture économique locale et soutenir l'emploi

Pour mener à bien ces ambitions, Challans Gois Communauté doit **renforcer ses outils de mesure fine de l'activité économique** et œuvrer davantage au rapprochement de l'offre et de la demande en matière d'emploi.

ACCOMPAGNER UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'ambition est **d'appuyer davantage la bonne dynamique entrepreneuriale** du territoire en **accompagnant mieux et plus les** porteurs de projet de création, développement ou reprise d'entreprises et **en facilitant leurs démarches** et leur implantation sur le territoire.

3.2.1 : ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

2 orientations sont ici visées.

PROPOSER UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITE

Il s'agit de proposer : un accompagnement **de proximité**, dans un **lieu unique**, par un **interlocuteur identifié,** comme la **1ère étape du parcours des porteurs de projet économique**.

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

Il s'agira d'une part de **professionnaliser l'accompagnement** pour apporter des réponses plus adaptées aux besoins et, d'autre part, **d'animer davantage le tissu local** pour identifier les entreprises en phase d'innovation et de développement. La Communauté de Communes se positionnera alors comme **intermédiaire pour rapprocher ces entreprises des ressources technologiques et financières** dont elles peuvent avoir besoin.

A noter que cette action serait à prioriser avec en premier lieu :

→ La création d'un lieu d'accueil et d'accompagnement dédié (type guichet),

→ La création d'un incubateur de Start-up dans l'espace Victor Hugo (ville de Challans),

→ L'élaboration d'une procédure d'accompagnement et d'orientation, y compris pour les entreprises en difficultés, pour être au plus près du porteur de projet et de ses besoins.

FACILITER L'ACCES DES ENTREPRISES A L'INNOVATION

Tout d'abord, il conviendra de pérenniser et faire évoluer le dispositif Relance Challans pour encourager les démarches d'innovation de nos entreprises.

Il s'agit également de s'adresser aux plus petites entreprises et de les aider à franchir certains seuils de développement. Cette orientation se traduit pour Challans Gois Communauté par la **mise en relation les entreprises en démarche d'innovation ou d'export** avec :

→ Les Centres de Ressources Technologiques (CRT),
→ La Région et sa cellule d'appui à la R&D,
→ Autres financeurs potentiels,
→ La création d'un incubateur de Start-up sur l'espace Victor Hugo (ville de Challans).

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A LA DIGITALISATION

→ **Actions 3.2.1.1 à 3.2.1.5** - Page 73

3.2.2 : FACILITER LES IMPLANTATIONS D'ENTREPRISES

La Communauté de Communes doit, entre autres, poursuivre ses efforts **de construction de locaux économiques et d'aménagement de parcs d'activités**. Sa volonté est aussi de consolider son **dispositif d'aides financières** à la modernisation des locaux commerciaux et artisanaux.

Ce dispositif a notamment pour objectif de soutenir toute (ré)implantation en cœur de ville. Puis, afin de favoriser la création et le développement d'activités tertiaires, et pas seulement sur la ville centre

En priorité l'action portera sur les thèmes suivants :

→ Poursuivre le programme d'aménagement des Parcs d'Activités et en particulier l'extension du Pôle Activ'Océan. Veiller au développement des PA sur l'ensemble des communes et en cohérence avec les axes de communication.
→ Poursuivre le programme de construction des locaux économiques. Le développement d'une offre immobilière de bâtiments à vocation économique de taille plus importante sera proposé (> 3 000 m^2).

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

→ Requalification du site Bénéteau, identification des friches industrielles, commerciales et artisanale et réflexion sur leur devenirs,
→ Reconduire et conforter le dispositif Action 1 du programme Leader pour la campagne 2021-2027.

Par ailleurs, elle ne cherchera pas dans l'immédiat à faire émerger et **appuyer des projets de services mutualisés** sur ces parcs d'activités, tels que conciergerie, garderie…

La Communauté de Communes renforcera l'animation de **la Maison de l'Economie** (400 m² de salles et de bureaux) et optimisera le fonctionnement de **l'Espace Multifonctionnel à Beauvoir sur Mer** (150 m² de salles et bureaux). Cependant elle n'aura pas vocation à développer son offre de bureaux, le secteur privé répondant suffisamment à la demande. Toutefois elle s'inscrira dans le projet de la ville de Challans de créer un incubateur de Start-up sur l'espace Victor Hugo (ville de Challans).

→ **Actions 3.2.2.1 à 3.2.2.4** - Page 74

3.2.3 : PROMOUVOIR LES FILIÈRES DYNAMIQUES

Atteindre cet objectif repose sur **3 orientations complémentaires.**

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LOCALE

Cette orientation vise à encourager et soutenir les entreprises artisanales (< 100 salariés) à **passer au stade industriel,** en positionnant Challans Gois Communauté comme l'interface avec les Centres de Ressources Technologiques (CRT), la Région et les autres financeurs possibles.

Elle prévoit aussi d'encourager le **développement d'un écosystème plus riche d'entreprises industrielles** au sein du territoire.

En priorité l'action sera dirigée vers :

- Encourager le développement de l'industrie locale, quelque soit le secteur d'activité, accompagner les entreprises dans la montée en compétences. Action à privilégier compte tenu du lien étroit entre l'industrie et le développement de l'activité tertiaire et de la suppression du site Bénéteau.
- Reconduire le dispositif d'aide financière à l'immobilier industriel.

ENCOURAGER LE TRAVAIL EN RESEAU

Cette orientation, également prioritaire laisse par exemple aux entreprises l'initiative de créer des **circuits courts entre elles**, à l'image des circuits s'établissant entre producteurs et consommateurs locaux.

PROMOUVOIR LES FILIERES ANCREES DANS LE TERRITOIRE

De manière générale, il s'agira de promouvoir les filières suivantes :

- Services et commerces, (rénovation d'halles commerciales et alimentaires, aménagement de locaux commerciaux …),
- Artisanat du **bâtiment,**

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

- **Plasturgie,**
- Activités **aquacoles,**
- Industrie **mécanique.**

CREATION D'UN GUICHET UNIQUE POUR LES CHEFS D'ENTREPRISES

Lieu unique pour les créateurs et chefs d'entreprises regroupant les autres partenaires de la création d'entreprises.

→ **Actions 3.2.3.1 à 3.2.3.7** - Page 75

SOUTENIR DES SECTEURS D'ACTIVITÉ EN DEVENIR

Parmi les **filières ou secteurs d'activité en devenir,** trois types sont à distinguer :

- Les filières **en souffrance** telles que l'**élevage**, dont il s'agit d'accompagner la **réorganisation progressive et durable**. Le soutien de la collectivité intervient davantage en amont, dans **l'analyse des difficultés rencontrées** par les acteurs.
- Les **filières qui doivent s'adapter à des mutations importantes, technologiques ou/et de marché** et qui dans leur développement peuvent se heurter à des effets de seuil, soit en termes de taille ou de niveau de maîtrise technologique. L'intervention de la Communauté de Communes auprès de ces entreprises se retrouve pour l'essentiel dans les actions lui permettant de **renforcer son accompagnement des porteurs de projets.** Il s'agit notamment des secteurs du commerce, activités aquacoles, industrie, et plus généralement des activités de production, y compris artisanales. Il est important de leur **permettre d'accéder aux ressources financières et technologiques** nécessaires à leur développement.
- Les **filières qui présentent de forts potentiels de développement** :
  - → Le **tourisme avec des flux à exploiter davantage**, en donnant plus de visibilité au territoire et en développant son offre touristique,
  - → **L'économie des séniors**, en lien avec le vieillissement de la population et son attractivité indéniable pour cette tranche d'âge,
  - → Les activités qui participent du développement d'une **économie durable**, notamment la construction d'une unité de production d'hydrogène vert, produite à partir de l'énergie des éoliennes de la commune de Bouin.

  Pour ces activités, des **opérations mutualisées et collectives** sont à mener afin d'en exploiter au mieux les potentiels.

3.2.4 : SOUTENIR LES ACTIVITÉS PLUS FRAGILES DU SECTEUR PRIMAIRE

La création d'une instance propre à Challans Gois Communauté doit permettre aux élus communautaires **d'élaborer et mettre en œuvre une politique publique locale du secteur primaire.** Ce préalable est également indispensable pour peser de façon constructive et affirmée dans la gouvernance du marais.

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

Une **politique territoriale du secteur primaire** a vocation à aborder d'autres aspects, tels que le portage de l'outil de production, les reprises et transmissions d'activités… Elle aurait également pour mission de **lancer et animer la réflexion prospective souhaitée sur l'adaptation du secteur primaire à long terme** :

- Dans quelles conditions maintenir l'agriculture maraîchine ?
- Quel devenir pour les cultures intensives nécessitant beaucoup d'eau ?
- Comment aller vers une agriculture qui respecte l'environnement pour ne pas dégrader le milieu naturel et qui lutte contre les pollutions diverses ?
- Transition vers la permaculture ?
- Évolution des besoins des consommateurs, locaux ou non ?
- Promouvoir les productions locales (différenciées) : sel, huîtres…

Atteindre cet objectif repose ainsi sur **4 orientations complémentaires présentées par ordre de priorité**:

SOUTENIR LES CREATIONS/REPRISES D'ACTIVITES DU SECTEUR PRIMAIRE

Il s'agit de **freiner la baisse continue du nombre d'exploitations agricoles**, depuis plusieurs années. L'objectif est notamment de maintenir un certain niveau d'entretien des espaces les moins fertiles tel que le marais.

DEVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DE LA SOCIETE CIVILE AUX ENJEUX DE L'EVOLUTION DU MONDE AGRICOLE

Il s'agit de **retisser du lien entre population et acteurs agricoles**, les deux ayant un intérêt commun à mieux se comprendre et mieux interagir, dans un souci par exemple d'une alimentation de qualité produite dans un environnement préservé.

CREER UNE COMMISSION DU SECTEUR PRIMAIRE REUNISSANT ELUS, AGRICULTEURS ET PROFESSIONNELS DE LA MER

Avant de pouvoir apporter un soutien, cette nouvelle instance permettra de mieux connaître et comprendre les menaces et les enjeux qui concernent ses activités.

ÉLABORER UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE FONCIER AGRICOLE

Cette orientation vise à **maîtriser l'affectation des transferts de foncier agricole**, en lien avec la SAFER qui est très impliquée sur ce sujet, y compris entre les formes d'agriculture. Challans Gois Communauté s'assure quant à elle que le **PLUi tient compte de la problématique de répartition entre activités aquacoles et agricoles**.

→ **Actions 3.2.4.1 à 3.2.4.4** - Page 76

3.2.5 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION D'UNE ÉCONOMIE DES SÉNIORS

L'atteinte de cet objectif repose sur **2 orientations complémentaires présentées par ordre de priorité** :

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

PROMOUVOIR LES SERVICES ET LES ACTIVITES DE LOISIRS DEDIES (BIEN-ETRE…)

- Promouvoir les services et les activités dédiées en recensant et fédérant les opérateurs
- Recenser et coordonner à l'échelle de l'intercommunalité l'information portant sur les activités associatives, sur l'accueil des nouveaux arrivants. (en lien avec l'objectif d'entraide et d'échange entre habitants – axe 2)

ACCOMPAGNER LES ARTISANS DU BATIMENT DANS L'APPROCHE SPECIFIQUE DE CETTE CLIENTELE (ACCESSIBILITE…).

A noter que la sensibilisation des artisans à l'adaptation des logements se fait déjà indirectement à travers l'accompagnement des propriétaires par le service Habitat et le programme OPAH en particulier.

→ **Actions 3.2.5.1 et 3.2.5.2** - Page 77

3.2.6 : METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE

Il existe une vraie **marge de progrès pour capter les flux touristiques**. L'identité et la notoriété du territoire restent modestes, comparées à sa situation géographique et environnementale plutôt privilégiée. Des actions sont à mettre en œuvre pour **étoffer l'offre touristique** et **promouvoir la destination**. L'offre touristique doit être élargie avec de nouvelles attractions, puis les activités d'hébergement et de restauration doivent être accompagnées dans leur montée en gamme.

La marque touristique « Go Challans Gois », pour appuyer l'identité et l'image de la destination, continuera de se déployer et de trouver des relais de prescription.

Répondre à cet objectif repose ainsi sur **3 orientations complémentaires,** qui nécessitent d'élargir la stratégie touristique au Nord Ouest Vendée. Les priorités sont les suivantes :

ACCROITRE LA NOTORIETE ET AMELIORER L'IMAGE DU TERRITOIRE

Il s'agit notamment de **valoriser davantage les sites majeurs d'attraction** du territoire :

- Passage du Gois dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS),
- Les ports et la baie de Bourgneuf,
- Sallertaine « Ville des métiers d'art », étude et réalisation de la Maison Régionale des Patrimoines Vivants. Le projet de Maison du Patrimoine Vivant doit plutôt être considéré comme un projet culturel et donc s'inscrire dans le cadre du développement de l'offre culturelle de l'axe 3.

De même sera recherché le développement la marque touristique y compris dans le cadre d'une stratégie numérique

ANIMER LE RESEAU DES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Notamment soutenir les associations et les évènements touristiques.

ACCROITRE ET AMELIORER L'OFFRE TOURISTIQUE

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

A prioriser le développement de l'offre d'activité nature, et mutualiser au mieux le réseau cyclable touristique et le réseau des déplacements quotidiens. Encourager le développement des nouveaux modes de tourisme : éco tourisme, tourisme industriel, agro tourisme.

Impulser une dynamique de renouvèlement de l'offre touristique, la montée en gamme et la mise en réseau de l'offre d'hébergement et de restauration.

Notamment, développer le réseau d'aires de camping cars (commune de Saint Christophe du Ligneron ...).

→ **Actions 3.2.6.1 à 3.2.6.3** - Page 78

3.2.7 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET VALORISER LA BOUCLE LOCALE

2 orientations se distinguent.

RAPPROCHER PRODUCTEURS LOCAUX ET CONSOMMATEURS

Plusieurs actions sont envisagées pour faciliter la mise en relation entre les producteurs locaux et les consommateurs :

- Faire du numérique un outil au service du consommateur qui souhaite consommer local avec la mise en place d'une **plateforme numérique** et locale de producteurs locaux.
- A noter qu'une telle plateforme promotionnelle et de vente de produits du terroir est une piste sérieuse mais reste une démarche délicate à mettre en œuvre. Elle suppose des circuits économiques et logistiques à une échelle pertinente pour être viable. Elle impliquera un relais soutenu et efficace depuis la communication et la promotion interne du territoire.
- Contribuer à une alimentation locale, à **la vente directe et en circuit court.**
- Des actions de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation, à travers différents canaux (associations, établissements scolaires ...) seront développées.
- Encourager et **accompagner les démarches de labellisation** de produits locaux
- Toute démarche permettant la valorisation, la montée en gamme, la déclinaison des produits locaux pourra être soutenue, y compris, à titre d'exemple, le développement de confréries gastronomiques comme celle de la Confrérie du Canard du Pays de Challans.

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES INNOVANTES EN LIEN AVEC LE CLIMAT

Les filières innovantes visées ne sauraient être définies de manière exclusive. Elles ont même vocation à **se multiplier et à se diversifier**, comme avec la méthanisation de résidus du secteur primaire par exemple. Il n'est pas simple pour l'heure de les identifier et de les définir clairement. Ces nouvelles filières devraient progressivement éclore et se préciser sous l'impulsion de la réalisation d'un certains nombre de programmes d'envergure, tel que le Plan Climat Air Energie Territorial et de l'évolution des réglementations. Comme les autres filières évoquées plus haut, elles devront être accompagnées au plus près afin qu'elles aient les meilleures chances de se développer rapidement.

La priorité sera donnée au soutien des filières d'énergie renouvelable et de recyclage, en lien avec la politique de gestion des déchets décrite dans l'axe 1.

3.2. POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

De même, il est proposé d'inciter la construction de bâtiments économiques se conformant à des critères environnementaux.

→ **Actions 3.2.7.1 à 3.2.7.4** - Page 79

OBSERVER LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE LOCALE ET SOUTENIR L'EMPLOI

La Communauté de Communes souhaite se doter de moyens internes pour agir plus efficacement, ce qui suppose de **renforcer ses moyens d'analyse et d'expertise**, afin de développer par la suite des actions ciblées par filière et mieux suivies dans le temps.

Elle doit pouvoir actionner tous les leviers permettant de **répondre à l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi**, bien qu'elle ait peu de moyens d'action directs en tant que collectivité locale. Elle s'attachera à **faciliter le travail des acteurs** existants dont c'est la mission : Pôle Emploi, organismes de formation, structures d'insertion...

3.2.8 : FACILITER LA MISE EN RELATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'EMPLOI

L'atteinte de cet objectif repose sur **3 orientations complémentaires.**

FACILITER LE RECRUTEMENT LOCAL DES PROFILS REPONDANT AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Plusieurs leviers peuvent être actionnés directement par Challans Gois Communauté :

- Actions de sensibilisation des employeurs aux nouveaux modes de management ...
- Des rencontres informelles dans les communes entre demandeurs d'emploi et employeurs locaux
- Mieux appréhender l'évolution des **motivations des demandeurs d'emploi**, notamment des plus jeunes, et voir de quelle manière on peut mieux y répondre,
- Faciliter la **compréhension entre employeurs et demandeurs d'emploi,**
- **Revaloriser les métiers sous tension**, par des actions de sensibilisation,
- Étudier des solutions d'**accueil d'urgence et temporaire** des nouveaux salariés.

Des dispositifs d'aide à l'emploi pourront être développés (forum, job-dating, implantation de bornes interactives, aides à la mobilité ...), notamment sur la commune de Saint Christophe du Ligneron.

FAVORISER LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES OU/ET SUPERIEURES DE PROXIMITE

Cette orientation est jugée particulièrement structurante pour les acteurs du territoire. Elle constitue un levier déterminant pour **renouveler les effectifs des entreprises** à moyen terme, en les adaptant aux exigences de demain et ainsi, répondre efficacement à un manque constaté.

Elle peut se décliner sous plusieurs formes, dont les suivantes :

- Imaginer des **échanges avec les organismes de formation** et faciliter l'organisation pédagogique et logistique de formations temporaires délocalisées
- Coordonner l'organisation et l'animation de **formations professionnelles partagées** entre théorie (éducation nationale) et pratique (entreprises)
- Concevoir des **formations supérieures locales** répondant aux besoins du territoire : 1 campus de formations à Challans

FACILITER L'INCLUSION DANS L'ENTREPRISE DES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI

- Une aide financière à la création d'emplois

→ **Actions 3.2.8.1 à 3.2.8.6** - Page 80

3.2.9 : OBSERVER LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE LOCALE

L'observatoire économique du territoire, une **veille sur les conjonctures** réglementaire et économique et une **base de données qualifiée** des entreprises seront des **outils indispensables** à la Communauté de Communes, pour apporter une réponse fine aux problématiques des entreprises locales.

La base de données sera utile pour **réunir, fédérer et animer** des groupes d'entreprises suivant leurs activités et leur taille, afin d'identifier plus concrètement leurs besoins.

L'observatoire, outil d'analyse et de prospective, devra trouver un prolongement dans des études de filières. Les conclusions de ces études permettront de **dégager des solutions opérationnelles** pouvant être mutualisées et portées par différents acteurs du territoire.

Ces outils viendront renforcer l'expertise de la Communauté de Communes dans son accompagnement des porteurs de projet.

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE TERRITOIRE

Cet observatoire économique du territoire aura pour mission principale de collecter, analyser et partager les **indicateurs généraux** sur l'activité économique du territoire, mais également des **données complémentaires d'analyse par filières**. Notamment à prioriser :

- Création et gestion d'une base de données entreprises
- Gestion d'un observatoire économique de territoire
- Etudes de filières

ANIMER UNE VEILLE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

L'observatoire économique du territoire sera adossé, en étroite complémentarité, à une cellule chargée de la **veille de l'économie et de l'emploi**. Elle suivra notamment les sujets transverses (droit du travail, RH, formation…) et sera en mesure de détecter les tendances :

- Incidence du déploiement du THD sur le télétravail et le digital,
- Nouveaux comportements d'achat et de consommation,
- Mutations impliquées par la révolution de la donnée ou du « big data ».

→ **Actions 3.2.9.1 à 3.2.9.4** - Page 81

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

Le **3ème axe du Projet de territoire contient 4 ambitions** :

- Préserver la santé des habitants

Cette ambition majeure du Projet de territoire vise à **conforter et améliorer toute la chaîne des soins :** de la prévention à l'offre de soins en passant par la coordination des acteurs, dans le cadre plus large du Contrat Local de Santé. L'**attractivité pour les professionnels de santé** est abordée, avec une attention particulière pour la diversité de l'offre de soins.

- Favoriser la solidarité entre les habitants et leur participation à la vie du territoire

Cette ambition vise à favoriser les **échanges de proximité**, précieux dans un contexte semi-rural. Par la **solidarité locale**, elle vise aussi à soutenir les personnes dépendantes et isolées et de leurs aidants. Une attention particulière est accordée au **bénévolat et aux associations**, qui rencontrent des difficultés à irriguer le territoire et à créer du lien.

- Maintenir les services publics : conjuguer proximité et numérique

Le maintien des services publics suppose de trouver de **nouvelles formes d'accès**, pour les besoins propres à chaque public, qui peuvent aussi coïncider avec d'autres services de proximité indispensables. La **lutte contre l'exclusion numérique** est aussi au cœur de cette ambition.

- Apporter loisirs, éducation et culture à tous

Enfin, **l'offre de loisirs, d'activités sportives et culturelles** déjà riche et diversifiée sur le territoire, mérite d'être complétée à destination de certains publics, pour être la plus accessible possible. La **place des jeunes**, ressources du futur territoire, dans la vie locale est également abordée pour en renouveler la vision.

PRÉSERVER LA SANTÉ DES HABITANTS

La préoccupation majeure et largement exprimée de **maintenir l'offre de soins et l'offre médico-sociale** est un double défi à relever pour garantir : le **maintien à domicile en bonne santé** des habitants (en particulier des personnes âgées) et **l'accueil de nouvelles populations**, souvent de jeunes familles avec enfants.

La préservation de la santé des habitants est une ambition majeure du Projet de territoire, qui s'articule autour de deux enjeux principaux : le **maintien et l'amélioration de l'offre de soins du territoire** (recrutement de généralistes, organisation du parcours des patients…) et **la prévention tout au long de la vie**.

Dans le domaine de la santé, la **multiplicité des acteurs** est telle qu'apparaît nettement le besoin d'une action concertée à l'échelle de la Communauté de Communes et/ou du bassin de vie de l'hôpital de Challans

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

(CHLVO). Challans Gois Communauté n'a pas vocation à assumer tous les services en matière de santé mais bien de **s'impliquer dans la mise en lien des différents acteurs.**

L'élaboration d'un **Contrat local de Santé (CLS) avec les professionnels du territoire et l'Agence Régionale de Santé**, constituera à court terme une première étape pour formaliser, compléter et prioriser les orientations retenues à ce stade et présentées ci-après.

3.3.1 : AMÉLIORER L'ACCÈS ET L'EFFICACITÉ DES SOINS

L'atteinte de cet objectif passe par **3 orientations.**

RENFORCER L'ATTRACTIVITE POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Compte tenu du vieillissement de la population et de l'évolution de la démographique médicale, favoriser la venue de professionnels de santé (généralistes mais aussi spécialistes) sur le territoire est, ici comme ailleurs, une priorité. Cette question rejoint d'abord celle de l'attractivité du territoire pour les familles et les jeunes actifs (logement, culture, service…) comme évoqué plus haut.

Toutefois, certaines pistes d'actions spécifiques ont été abordées pour **faciliter l'accueil et l'installation des libéraux** : la mise en place d'aide financière à l'installation, des solutions d'hébergement pour stagiaires ou remplaçants, une incitation fiscale à l'installation (CFE) ou encore le soutien à l'exercice partagé.

Autre piste privilégiée, celle de **veiller à la rapidité de déplacement**, surtout depuis Nantes. Il s'agit de faciliter l'exercice sur Challans Gois Communauté de professionnels de santé qui souhaiteraient néanmoins résider hors du territoire, en particulier à Nantes.

Une action particulière est à envisager pour remédier à la carence de professionnels et d'acteurs en santé mentale et ce, compte tenu des besoins particulièrement repérés sur le territoire.

Enfin, les projets de pôles de santé seront poursuivis (notamment communes de Challans, Beauvoir sur Mer, La Garnache, Saint Christophe du Ligneron).

DEVELOPPER LA COMPLEMENTARITE AMBULATOIRE / HOPITAL

Le « virage ambulatoire » vise à **réduire les hospitalisations conventionnelles et moins recourir aux urgences** au profit des soins médicaux et paramédicaux de ville. Des pistes d'amélioration de la prise en charge des patients pourraient se traduire par la l''**implantation de maisons de soins ambulatoires et de 1ère urgence et/ou d'une maison médicale de garde.**

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES TELECONSULTATIONS

Le développement des téléconsultations, envisagé aussi bien avec l'hôpital qu'en ambulatoire, sera laissé à l'initiative des professionnels de santé, qui peuvent y être encouragés voire aidés par ailleurs (mutuelles…).

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

Les conditions de réussite se trouvent dans les **infrastructures de communication** (THD, déjà en cours de déploiement) mais aussi dans les usages, aussi bien parmi les patients que les professionnels.

→ **Actions 3.3.1.1 à 3.3.1.3** - Page 82

3.3.2 : COORDONNER LES ACTEURS ET LE PARCOURS DE SOINS

L'atteinte de cet objectif repose sur **2 niveaux de coordination** : l'un regroupant les professionnels, l'autre plus politique et institutionnel.

DEFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE : LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS).

Conclu entre la collectivité et l'ARS, le **Contrat local de santé (CLS)** aura pour objet de définir sur le moyen et le long terme les priorités du territoire en matière de santé et les moyens déployés : c'est le schéma politique et financier.

SOUTENIR LES DEMARCHES DE COORDINATION DES PROFESSIONNELS : COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS)

La CPTS a vocation à réunir des **professionnels de premier et de deuxième recours** (médecins généralistes et d'autres spécialités, infirmières, etc.), et, le cas échéant, des a**cteurs médico-sociaux ou sociaux** (EHPAD, ADMR…), qui interviennent ensemble pour **fluidifier le parcours de soins des patients**. C'est une coordination plus technique et professionnelle qui a pour objectif de renforcer les liens entre professionnels.

→ **Actions 3.3.2.1 et 3.3.2.2** - Page 83

3.3.3 : CONTRIBUER À L'EFFORT DE PRÉVENTION

L'atteinte de cet objectif s'appuie sur **3 orientations.**

PREVENIR LES FACTEURS DE MORTALITE SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

La prévention consistant à empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension d'un risque, il s'agira avant tout de proposer **des actions ou des aides ciblées sur les risques et les facteurs de mortalité les plus prégnants sur le territoire** (AVC, cancer, alcoolisme…) et ce, en associant les partenaires de Challans Gois Communauté et en s'appuyant sur son service prévention.

PREVENIR LES FACTEURS DE RISQUE SPECIFIQUES A LA JEUNESSE

Challans Gois communauté agit déjà en matière de prévention : **services petite enfance, natation scolaire, prévention routière.** Il s'agira de poursuivre cette politique de prévention, dès le plus jeune âge, avec des **propositions nouvelles** : soutien aux actions de **sensibilisation en collège ou lycée**, **mobilisation d'éducateurs de prévention**, ouverture d'un **Lieu d'Accueil Enfants Parents**…

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

- **FORMER ET SENSIBILISER LES ELUS LOCAUX EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES (REPERAGE, PUBLICS, ACTEURS, DISPOSITIFS…)**

→ **Actions 3.3.3.1 à 3.3.3.3** - Page 84

FAVORISER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS ET LEUR PARTICIPATION À LA VIE DU TERRITOIRE

La qualité du cadre de vie repose notamment sur la **qualité du vivre-ensemble.** Pour cela, les **équilibres sociaux du territoire sont à préserver** afin d'éviter isolement et repli sur soi et garantir le bien-vivre ensemble (entre générations, entre nouveaux arrivants jeunes et habitants « du cru » …). Le développement de lieux (espaces publics) et **de temps d'échanges** et de partage **entre les habitants** semble une voie prometteuse à explorer pour le territoire. Ici aussi, l'élaboration d'une **convention territoriale globale (CTG)** permettra de poursuivre la réflexion avec les partenaires concernés.

La participation des habitants a aussi été questionnée sous l'angle du **bénévolat,** pour lequel les nombreuses **associations du territoire ont besoin d'être soutenues**.

Les **personnes âgées,** les personnes en **situation de handicap et leurs familles**, au-delà du nombre de places dédiées dans les structures, attendent leur **participation pleine et entière à la société** (accès aux droits, école, emploi, culture, sports, vie sociale…). Il souhaite aussi **bénéficier d'un accompagnement**. Cette démarche plus inclusive passe par une **meilleure sensibilisation de la société civile et une mise en réseau des acteurs** pour être force de propositions : actions d'éveil, de stimulation, de prévention…

3.3.4 : FACILITER LES ÉCHANGES ET L'ENTRAIDE ENTRE LES HABITANTS

L'ouverture de lieux de proximité dans les communes types **« tiers lieux » ou « centre social »** permettrait de répondre aux besoins de **rencontres, d'animation et d'échanges** dans les communes et d'y maintenir lien social et entraide.

La participation à la vie locale de certains publics pourrait être particulièrement recherchée : **jeunes, nouveaux arrivants, jeunes familles, séniors**. Il conviendrait de s'appuyer sur des **structures existantes** (maison des associations, association culturelle, de solidarité, café, médiathèques …) ou d'expérimenter des **formes nouvelles dans le champ de l'économie sociale et solidaire** (auto partage, circuit court, réseau d'échange, lieu de travail partagé…).

A prioriser le recensement et la coordination à l'échelle de l'intercommunalité de l'information portant sur les activités associatives, sur l'accueil des nouveaux arrivants (en lien avec l'économie des séniors – axe 2).

Concernant l'accompagnement des personnes en difficulté, le regroupement des acteurs répondant aux accompagnements d'urgence, à l'aide alimentaire, l'insertion sociale est à l'étude, notamment sur la commune de Challans (vers une nouvelle dynamique du village OASIS pour favoriser l'inclusion, le partage, …).

→ **Action 3.3.4.1** - Page 85

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

3.3.5 : SOUTENIR LE BÉNÉVOLAT ET AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

À l'image de la Vendée, Challans Gois Communauté compte de **nombreuses associations locales**. La majorité d'entre elles propose des **services à la population** (sport, culture, loisirs…) et participe à créer du **lien entre les habitants et les générations.** Elles font la force du territoire.

Pour faire face notamment au renouvellement parfois difficile du bénévolat, il s'agit ici de **l'encourager et le valoriser**. Il s'agit également de sensibiliser les associations pour qu'elles **proposent aux bénévoles une implication « sur mesure »,** correspondant mieux aux attentes des plus jeunes générations.

Par ailleurs, un **point d'appui à la vie associative** (soutien logistique, d'animation et administratif) pourrait être créé avec l'aide de ses partenaires institutionnels, tout comme la modernisation ou l'aménagement des locaux dédiés aux structures associatives (projet de maison des associations, ville de Challans notamment …).

→ **Action 3.3.5.1** - Page 86

3.3.6 : FACILITER LES PARCOURS DE VIE DES PERSONNES DÉPENDANTES ET DE LEURS AIDANTS

L'atteinte de cet objectif s'appuie sur **4 orientations.**

DEVELOPPER L'ACCUEIL TEMPORAIRE ET D'URGENCE EN ETABLISSEMENT POUR FACILITER LE MAINTIEN A DOMICILE

Cette orientation est particulièrement importante pour le territoire, compte tenu du vieillissement de la population et de l'intérêt collectif à **permettre aux personnes âgées, handicapées et fragiles de rester à leur domicile** aussi longtemps que possible.

Deux voies d'action complémentaires, soutenues par les élus locaux sont nécessaires:

- Augmenter le **nombre de places dans les structures d'accueil d'urgence et temporaire** pour personnes dépendantes (à domicile),
- **Atténuer le frein financier** à l'accès aux résidences et établissements d'accueil et d'hébergement temporaire.

AUGMENTER L'AUTONOMIE ET FACILITER L'INCLUSION DES PERSONNES DEPENDANTES ET EN SITUATION DE HANDICAP

Plusieurs réponses à l'échelle du territoire doivent être coordonnées, l'ensemble des acteurs participant à les mettre en œuvre dans un même élan.

- Favoriser la **mobilité** des personnes dépendantes,
- **Sensibiliser les associations et les entreprises** a l'accueil des personnes en situation de handicap,
- **Mieux connaître, observer et accompagner** les personnes en situation de handicap et leurs familles,

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

- Poursuivre l'organisation **d'actions de prévention** (service prévention de Challans Gois) mais aussi des **temps d'éveil et de stimulation**,
- Recourir à l'offre d'évaluation par le CHLVO de l'état de santé des personnes âgées fragiles,
- Poursuivre l'aménagement PMR des communes (commune de Bouin notamment).

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES, LES AIDANTS

- Soutenir les aidants en proposant des lieux de partage, de répit et de formation,
- Améliorer l'information et la communication des familles sur les services existants.

SOUTENIR LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS LOCAUX

CREER ET RENOVER DES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

- Poursuivre le développement de l'offre d'hébergement (notamment communes de Beauvoir sur Mer et Saint Christophe du Ligneron).

→ **Actions 3.3.6.1 à 3.3.6.7** - Pages 87-88

MAINTENIR LES SERVICES PUBLICS : CONJUGUER PROXIMITÉ ET NUMÉRIQUE

Au-delà de son aspect réglementaire, la **dématérialisation et la simplification** des démarches administratives et des services publics constituent une **opportunité de repenser leur relation avec les administrés** pour les collectivités. Toutefois, la préoccupation majeure est de **maintenir des services publics de proximité** sur le territoire, en confortant **les mairies comme LE premier niveau d'accueil** (accueil, information et orientation).

3.3.7 : FACILITER L'ACCÈS A L'INFORMATION, AUX DROITS ET AUX SERVICES PUBLICS

MAINTENIR ET MODERNISER LES SERVICES DE PROXIMITE EN ADEQUATION AVEC LES BESOINS

Dans le contexte de dématérialisation des services, une réflexion à engager pour **améliorer et conforter les mairies** comme lieu d'accueil, d'information et d'orientation de proximité. Dans ce cadre, sera à prendre en compte :

- La réhabilitation, extensions et équipement des mairies (communes de Saint Christophe du Ligneron, Bouin, ...),

De même, le développement d'autres équipements de proximité seront envisagés :

- La réhabilitation, extensions et équipement des centres techniques intercommunaux (communes de Châteauneuf, Challans Gois Communauté ...), requalification du site Bénéteau (ville de Challans).
- Développement des infrastructures funéraires (communes de Challans et Bouin notamment ...),

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

- Projet de construction de salles polyvalentes …

CREER UNE MAISON FRANCE SERVICES (FIXE OU ITINERANTE) SUR LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

Des temps d'itinérance sur les autres communes sont envisagés en lien avec le futur gestionnaire du service.

MUTUALISER LES SERVICES PUBLICS

L'opportunité de mettre en commun des moyens humains et matériels entre les communes et la Communauté de Communes sera étudiée avec pour double objectif d'améliorer l'efficacité des services et sécuriser l'action publique (mise en commun de ressources en vue de stimuler la montée en compétence des équipes, …).

→ **Actions 3.3.7.1 à 3.3.7.3** - Page 89

3.3.8 : LUTTER CONTRE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE

L'atteinte de cet objectif repose sur des actions dévolues à Challans Gois Communauté et à ses communes membres. Dans un premier temps, un état des lieux de l'existant et une cartographie doivent être réalisés de l'ensemble des **lieux de proximité** pour **se connecter**, **être accompagné** dans une démarche, voire **se former à l'usage de l'informatique et d'Internet**. Ici aussi, **l'élaboration d'une convention territoriale globale (CTG)** permettra de définir avec les partenaires concernés un plan d'actions précis.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes procédera prochainement au recrutement d'un conseiller numérique avec le concours financier de l'Etat. L'objectif est que ce conseiller puisse aider les usagers quotidiens du numérique (travailler à distance, consulter un médecin, vendre/acheter en ligne, …).

TRES HAUT DEBIT

Poursuivre le développement du très haut débit sur le territoire en lien avec Vendée Numérique et France Numérique dans le cadre du plan Vendée 100 % fibre.

→ **Actions 3.3.8.1 et 3.3.8.2** - Page 90

APPORTER ÉDUCATION ET CULTURE À TOUS

Cette orientation appelle clairement la société civile dans son ensemble à porter un **nouveau regard sur les jeunes**, en les considérant comme la **ressource du territoire pour demain**. Pour impulser ce changement, il est d'abord nécessaire de reconsidérer collectivement les représentations acquises et d'**identifier de façon neuve, sans préjugés, les nouveaux besoins des jeunes et des familles** (enquêtes…). Les pistes envisagées reposent sur :

- La mise en place d'un **projet jeunesse commun entre les acteurs du territoire**,

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

- Des propositions concrètes d'**animation jeunesse** (consultation des jeunes, appels à projets, temps forts et animation hors les murs),
- Le développement d'une **offre culturelle adaptée aux attentes des jeunes et des familles**.

3.3.9 : INVESTIR EN FAVEUR DES JEUNES, FUTURE RESSOURCE DU TERRITOIRE

FAIRE CHANGER LE REGARD SUR LES JEUNES : RESSOURCE DU TERRITOIRE

Pour donner corps à ce nouveau regard, sur le terrain, il s'agit de **redonner dans nos villes et villages, une place que les jeunes pourraient concevoir et s'approprier**, plutôt que de les cantonner dans des équipements « pensés par les adultes ». En pratique, cela suppose de :

- Leur offrir des **espaces libres et intégrer leurs besoins** dans **l'aménagement urbain**,
- Donner une place aux jeunes dans les **équipements et évènements locaux,**
- Faire émerger des projets lié à la **citoyenneté, l'ouverture culturelle, la mobilité**,
- Mettre en place des **animations itinérantes, hors les murs.**

DEVELOPPER ET COORDONNER L'OFFRE DE SERVICES VERS L'ENFANCE-JEUNESSE

- Maintenir l'offre existante et étudier les voies de **coordination, mutualisation ou d'harmonisation** entre les structures du territoire, voire leur regroupement,
- **Informer, sensibiliser les jeunes** en s'appuyant sur les réseaux sociaux et nouveaux médias sur les propositions qui leur sont dédiées sur le territoire et plus leurs parcours de vie (santé, orientation, culture, mobilité ...),
- Promouvoir le développement de **l'offre d'accueil des jeunes enfants** (multi-accueil intercommunal, maisons d'assistantes maternelles), poursuivre le développement des centres de loisirs, garderies communales et ludothèques.

→ **Actions 3.3.9.1 à 3.3.9.3** - Page 91

3.3.10 : DÉVELOPPER ET VALORISER L'OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS

PROMOUVOIR ET RENDRE LISIBLE L'OFFRE CULTURELLE DU TERRITOIRE

Il s'agit, très concrètement, de **recenser l'offre existante** (tous producteurs et diffuseurs confondus), de la **communiquer largement** auprès des habitants et d'en diffuser l'agenda à jour.

CREER UNE OFFRE CULTURELLE POUR LES JEUNES ET LES JEUNES ACTIFS, EN S'APPUYANT SUR LES STRUCTURES EXISTANTES

Cette orientation vise à **encourager les actions culturelles associatives** à l'échelle de Challans Gois Communauté. Cette dernière pourra apporter un **soutien à des projets associatifs** choisis, en

s'appuyant par exemple sur des **critères spécifiques d'attribution de subventions**, reflétant les enjeux exprimés dans le projet de territoire :

- **rayonnement sur le territoire**,
- actions culturelles spécifiquement à **destination des jeunes**,
- valorisation et transmission de la **culture locale, maraîchine**.

Par ailleurs, la mise en réseau ou la mutualisation de certains équipements (médiathèques…) pourraient être étudiées pour mettre en place des **programmations communes**, des mutualisations et les rendre ainsi plus accessibles à tous les habitants du territoire.

ÉTUDIER L'OPPORTUNITE DE PROPOSER UN PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

Cette orientation fait l'objet d'une action opérationnelle à mettre en œuvre rapidement.

ÉTOFFER L'OFFRE DE SPORTS ET DE LOISIRS

Cette orientation vise d'abord à **promouvoir plus efficacement l'offre de loisirs existante** en général, mais aussi à **moderniser l'offre d'équipements** existants :

- Communautaires (Centre aquatique à Challans, Haras des Presnes à Saint Gervais…),
- Complexes sportifs salles de sports communales (communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, Challans, …).

VALORISER LE PATRIMOINE INTERCOMMUNAL

Cette orientation a pour objectif de contribuer à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel du territoire notamment au travers de la conduite de deux opérations phares :

- Valoriser le passage du Gois et de ses abords, dans le cadre de l'opération grand site,
- Réaliser la Maison Régionale des Patrimoines Vivants. Le projet de Maison du Patrimoine doit être conduit en lien avec le développement de l'offre touristique de culturelle de l'axe 1.

RESTAURER LE PATRIMOINE LOCAL ET LES EQUIPEMENTS CULTURELS

- Rénover les églises (communes de Bouin, Bois de Céné et Beauvoir sur Mer, notamment …), et leur environnement (parvis église de Challans),
- Rénover le Théâtre Le Marais de Challans (médiathèque et abords), salle de spectacle polyvalente (commune de La Garnache …),
- Valoriser et réaffecter les bâtiments publics (transformation de l'ancienne école publique en espace de vie sociale à Saint Christophe du Ligneron),
- Réaliser un ou des parcours du patrimoine.

→ **Actions 3.3.10.1 à 3.3.10.6** - Page 92

3.3. POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

3.3.11 : ÉDUQUER ET SENSIBILISER AUX ENJEUX DE DEMAIN

L'atteinte de cet objectif repose sur **3 orientations.**

PRESERVER L'OFFRE SCOLAIRE DU TERRITOIRE

Il s'agit de rappeler l'attachement de Challans Gois Communauté et de tous les élus municipaux aux fondamentaux d'une **bonne éducation au plus près des besoins des habitants**, en réaffirmant leur souhait de :

- Consolider le nombre de classes en primaire,
- Pérenniser les infrastructures du primaire (restauration scolaire, garderies …) et du secondaire,
- Accompagner le projet de rénovation ou déplacement du pôle santé scolaire du territoire (situé sur la commune de Challans) en lien avec les services de l'Education Nationale.

SENSIBILISER LES HABITANTS, EN PARTICULIER LES PLUS JEUNES

Cette orientation à vocation à élargir progressivement à la fois sa portée (jeunes en priorité, mais aussi les familles et les séniors) et son étendue : environnement, changement climatique, us et coutumes propres à la culture maraîchine…

PROMOUVOIR LA CITOYENNETE ET LA LAÏCITE

Promouvoir les principaux fondements de la République, permettant de vivre ensemble dans le respect mutuel :

- Favoriser la participation active des habitants à la vie de la cité, notamment au travers de l'exercice du droit de vote,
- Relayer les valeurs de la laïcité, garantir la liberté de conscience et d'opinion de chaque citoyen.

→ **Actions 3.3.11.1 et 3.3.11.2** - Page 93

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

AXE 1 : POUR UN TERRITOIRE ECORESPONSABLE ET AGREABLE A VIVRE

3.1.1 - Restaurer la fonctionnalité du marais et du littoral en lien avec les usages du milieu

Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.1.1	Préserver le trait de côte. Conforter le système d'endiguement littoral et continental, notamment en : • mettant en œuvre le programme de travaux du PAPI • sensibilisant aux risques et à l'adaptation du bâti, l'habitat individuel en situation de vulnérabilité moyenne à forte • préparant le programme de gros entretien des digues et ouvrages 2021-2026	Init. : Cour. : 10 864 479 € Partenaires : animateur PAPI Baie Bourgneuf et propriétaires d'ouvrage		Programme 2021-2022	
3.1.1.2	Préserver le trait de côte. Coordonner la gestion des ouvrages hydrauliques avec les différents gestionnaires en place et mettre en œuvre des règlements d'eau, pour restaurer le maillage hydraulique du marais d'intérêt collectif	Init. : Cour. : Règlement d'eau Falleron/Dain pris en charge par SAH Partenaires : gestionnaires d'ouvrages hydrauliques			
3.1.1.3	Reconquérir, préserver et restaurer les fonctionnalités du marais. Réaliser les travaux dans le cadre des CTMA en lien avec les syndicats et structures maître d'ouvrage, pour restaurer le maillage hydraulique du marais d'intérêt collectif	Init. : Cour. : participation aux programmes d'actions portés par les syndicats intercommunaux Partenaires : Syndicats de MOA des CTMA (SMMJB, SMBB, SAH, SMLVJ)			
3.1.1.4	Reconquérir, préserver et restaurer les fonctionnalités du marais. Analyser et optimiser le fonctionnement hydraulique du marais en lien avec la nouvelle structure Marais Breton en cours de mise en place, pour restaurer le maillage hydraulique du marais d'intérêt collectif	Init. : Cour. : À préciser selon organisation Partenaires : Marais Breton			
3.1.1.5	Reconquérir, préserver et restaurer les fonctionnalités du marais. Définir et faire entendre la position des élus locaux du territoire dans la gouvernance de la gestion partagée du marais	Init. : Cour. : Animation Partenaires : Chambre d'Agriculture, syndicats de GEMA,...			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.2 - Mettre en œuvre le PCAET pour maîtriser l'impact des activités humaines sur les milieux naturels					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.2.1	Devenir un territoire exemplaire de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, dans le cadre du PCAET	Init. : CGC avec animation Sydev (24 000 €/an) Cour. : Budget de 250 000 €/an Partenaires : multi-partenariat en cours de structuration			
3.1.2.2	Améliorer la qualité de l'air et réduire la production de GES, dans le cadre du PCAET		2020/ 2023		
3.1.2.3	Développer la production d'énergies renouvelables et locales, dans le cadre du PCAET				
3.1.2.4	Encourager la sobriété énergétique, dans le cadre du PCAET				
3.1.2.5	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Init : Communes			
3.1.2.6	Lancer une unité de production d'hydrogène vert	Init : CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.3 - Limiter l'impact des déchets sur l'environnement					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.3.1	Améliorer les performances de tri sélectif en : • Optimisant la collecte des emballages • Développant des actions de communication, des évènements et des partenariats • Sécurisant les filières en déchèterie pour garantir la qualité	Init. : Cour. : 10 000 €/an communication Porteur : CGC Partenaires : Trivalis, ADEME, Citeo			
3.1.3.2	Réduire la production de déchets à la source et favoriser le réemploi, en : • Mettant en place une recyclerie sur la déchèterie de Challans • Développant le compostage individuel et collectif • Menant des actions de communication et en identifiant des relais pour la réduction à la source et le réemploi	Init. : Caisson recyclerie + investissement composteur collectif (4800 €/unité) Cour. : 10 000 €/an recyclerie + temps d'animation interne Porteur : CGC Partenaires : Trivalis			
3.1.3.3	Mettre en place une tarification (ou une fiscalité) incitative pour la collecte des déchets : • Étudier les conditions et règles de mise en œuvre d'une redevance incitative • Mettre en œuvre le matériel de traçabilité et de localisation des bacs pour permettre une facturation à l'usager	Init. : Investissement matériel en 2020 (155 000 €) Cour. : 3/4 agents chargés de la facturation en fonctionnement, 2 285 000 € Programme global établi en 2018 Porteur : CGC			
3.1.3.4	Moderniser le service : • Renouveler le parc matériel • Agrandir les locaux • Poursuivre les améliorations dans les déchèteries	Cour. : 3 834 000 € Porteur : CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.4 - Préserver et utiliser raisonnablement la ressource en eau					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.4.1	Reconquérir la qualité de l'eau de surface et souterraine, et maintenir la bonne qualité des eaux littorales, en : • Participant au SAGE de la Baie de Bourgneuf (SMBB) et à sa révision • Relayant des actions de sensibilisation (grand public, secteur primaire…) portées par les syndicats (lutte contre les pollutions diffuses…)	Init. : Cour. : Partenaires : Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, syndicats d'eau et de GEMA			
3.1.4.2	Gestion quantitative (étiage et crue)	Init. : Matériel débimétrique, logiciel Cour. : Maintenance + agent (partiel) pour suivi Partenaires : future structure chargée de la gestion hydraulique locale			
3.1.4.3	Sensibiliser les usagers de l'eau à la maîtrise de leur consommation, en : • Relayant les actions de Vendée Eau et des SAGE de la Baie de Bourgneuf et de Vie, Jaunay et Ligneron • Réfléchissant à l'opportunité de créer des actions complémentaires à l'échelon communautaire	Init. : Cour. : Budget à définir Partenaires : Vendée Eau et structures porteuses des SAGE			
3.1.4.4	Rénover et agrandir les réseaux d'eaux usées et stations d'épuration	Init. : Communes			
3.1.4.5	Gérer les eaux pluviales	Init. : Communes			
3.1.4.6	Aménager et valoriser les plans d'eau	Init. : Communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.5 - Conserver et valoriser la biodiversité					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.5.1	Participer à la conservation des habitats et des espèces en relayant les actions en place et en appliquant les mesures compensatoires avec la méthodologie Éviter / Réduire / Compenser, sur tout projet d'importance	Cour. : Intégré dans les actions des Porteurs de projet Partenaires : Associations Porteurs. : Syndicats			
3.1.5.2	Promouvoir et faire connaître les milieux naturels emblématiques	Init. : Cour. : À définir lors de la prochaine mandature Partenaires : Conservatoire du Littoral, SMBB, Département/Associations Porteurs : À définir			
3.1.5.3	Evaluer les outils à disposition pour conserver et renforcer le maillage bocager, évaluer la mise en place de plan de gestion	Init. : CGC Cour. : Prise en compte dans le futur PLUi par le cabinet d'études Partenaires : Chambre d'Agriculture			
3.1.5.4	Soutenir la mise en œuvre de filière de valorisation énergétique des résidus d'entretien des haies ou de méthanisation des déchets agricoles, pour valoriser durablement le bocage	Init. : CGC avec Chambre Agriculture Cour. : À préciser dans le PCAET Partenaires : acteurs privés, Chambre d'Agriculture			
3.1.5.5	Valoriser le passage du Gois	Init. : CD 85			
3.1.5.6	Restaurer les zones humides	Init. : Communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.6 - Resserrer les zones urbaines et à urbaniser pour limiter la consommation d'espaces anturels et agricoles					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.6.1	Planifier et densifier l'urbanisation de manière durable (déclinaison SCOT / PLUi ; OAP Trame verte et bleue…)	Service porteur : Aménagement Init. : Elaboration PLUi : 200 000 € Cour. : 15 000 €/an Partenaires : aménageurs, géomètres…			
3.1.6.2	Limiter les zones U et AU au strict nécessaire pour répondre aux objectifs de logements et d'activités à 10 ans	Service porteur : Aménagement Init. : Elaboration PLUi : 200 000 € Cour. : 15 000 €/an Partenaires : aménageurs,…			
3.1.6.3	Prescrire des objectifs ambitieux de qualité environnementale et énergétique dans le neuf (OAP air, climat, énergie)	Init. : PLUi (OAP) Partenaires : aménageurs, porteurs de projet			
3.1.6.4	Conditionner l'urbanisation en présence de risques	Partenaires : communes			
3.1.6.5	Favoriser la mise en place d'espaces publics de qualité (respiration, végétalisation)	Partenaires : communes			
3.1.6.6	Aménager des lotissements communaux	Init. : Communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.7 - Inciter à rénover et densifier le bâti existant plutôt que produire du neuf					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.7.1	Densifier les bourgs et les villages. Favoriser les constructions dans les dents creuses	Service porteur : Aménagement Init. : Elaboration PLUi : 200 000 € Cour. : 15 000 €/an Partenaires : aménageurs, géomètres...			
3.1.7.2	Densifier les bourgs et les villages. Réaliser des études requalification urbaine (opération d'ensemble, autour du PEM de Challans, dans les secteurs potentiellement densifiables, ...)	Init. : CGC Cour. : 50 000 € Partenaires : commune de CHALLANS			
3.1.7.3	Réutiliser et rénover le bâti existant plutôt que produire du neuf (aides à la rénovation dans l'ancien)	Init. : PLUi/ PLH (OPAH) Partenaires : aménageurs, porteurs de projet, bailleurs			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.8 - Redynamiser les bourgs des pôles secondaires en rapprochant l'habitat et l'emploi					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.8.1	Valoriser les pôles secondaires et leur articulation avec le pôle principal en lien avec l'armature définie dans le SCoT	Partenaires : communes			
3.1.8.2	Inclure des dispositions de préservation du commerce de proximité dans les documents de planification (PLUi, PLH) afin de redynamiser les centres ville et bourgs : - Préservation des linéaires commerciaux (PLUi) - Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) à Challans (PLH),	Init. : PLUi + ORT (PLH) Partenaires : communes			
3.1.8.3	Conforter l'offre d'accueil des entreprises dans chaque commune (zones artisanales dans chaque commune)	Partenaires : Service économique			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.9 - Préserver le cadre de vie des habitants actuels et futurs					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.9.1	Organiser la transition énergétique de l'habitat : - Soutenir financièrement l'amélioration de la performance énergétique des logements (OPAH) - Créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique	Init. : PLH Cour. : 50 000 €/an pour 70 logements (OPAH) Cour. : 35 000 €/an (plate-forme) Partenaires : ANAH, Conseil Départemental 85, ADIL	PLH 2020-2025		
3.1.9.2	Renforcer l'attractivité des centres-villes et bourgs et créer des îlots de vivre ensemble : - Opération de revitalisation des territoires (PLH) - Réserves foncières - Aménagement des centres-bourgs	Init. : PLH / PLUi Partenaires : communes, Etat (ORT)	PLH 2020-2025		
3.1.9.3	Encourager la mixité urbaine/architecturale et sociale de l'habitat dans les documents d'urbanisme en dimensionnant les zones urbaines et à urbaniser en fonction des objectifs de densité du SCoT et des objectifs de logements du PLH	Init. : PLH / PLUi Partenaires : Communes, aménageurs, bailleurs	PLUi/PLH 2020-2025		
3.1.9.4	Accompagner l'adaptation des logements aux risques naturels et prendre en compte ces risques dans l'offre nouvelle (PLH, PAPI)	Init. : Financement PAPI : 497 250 € Cour. : Partenaires : État	PLH 2020-2025		

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.10 - Répondre aux besoins des jeunes actifs					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.10.1	Proposer une offre en accession abordable à la propriété à destination des jeunes actifs : - Dispositif eco-pass - Terrains dans les lotissements communaux	Init. : PLH Cour. : 52 500 €/an Partenaires : Conseil Départemental 85, communes	PLH 2020-2025		
3.1.10.2	Développer une offre locative adaptée aux besoins des ménages en mobilité professionnelle et aux jeunes en début de parcours résidentiel : - Bail mobilité - Remise sur le marché de logements vacants - Rendre plus lisible l'offre - Créer les logements saisonniers	Init. : PLH Cour. : 12 000 €/an Partenaires : Conseil Départemental 85, communes	PLH 2020-2025		

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.11 - Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.11.1	Adapter le parc de logements anciens à la perte d'autonomie (OPAH) liée à l'âge ou au handicap : - OPAH : volet adaptation, - CUS : conventions d'utilité sociale avec les bailleurs sociaux pour adapter les LLS	Init. : PLH Cour. : 50 000 €/an Partenaires : ANAH, CD85, bailleurs sociaux	PLH 2020-2025		
3.1.11.2	Faciliter l'accessibilité des logements neufs dans les projets publics : - subventions CGC pour logements sociaux 100% accessibles	Init. : PLH Cour. : 1 000 €/logements 100% accessible Partenaires : bailleurs	PLH 2020-2025		
3.1.11.3	Poursuivre le développement de l'offre publique à destination des personnes âgées et handicapées : - développer le nombre de places dans les EPHAD…	Init. : PLH Cour. : Partenaires : communes	PLH 2020-2025		

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.12 - Poursuivre la diversification de l'offre de logements à vocation sociale					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.12.1	Planifier la construction de logements sociaux à l'échelle intercommunale avec les partenaires : - Convention avec les bailleurs sociaux, - Conventions d'Utilité Sociale - Subvention pour le développement du parc social (PLAi, étiquette énergétique, T2, accessibilité,...	Init. : PLH Cour. : 212 000 €/an pour 85 logements Partenaires : Bailleurs, CD85	PLH 2020-2025		
3.1.12.2	Mettre en place une politique locale d'attribution des logements sociaux partenariale et transparente : - Création d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Création d'une Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)	Init. : PLH Cour. : 10 000 €/an Partenaires : Conseil Départemental 85, bailleurs	PLH 2020-2025		
3.1.12.3	Soutenir les dispositifs en faveur du logement et de l'hébergement des ménages les plus fragiles : - Subventions à des organismes et associations (FSL, Habitat et Humanisme)	Init. : PLH Cour. : 30 000 €/an Partenaires :	PLH 2020-2025		
3.1.12.4	Améliorer l'accueil des gens du voyage : - Rénover ou reconstruire une aire d'accueil permanente - Améliorer l'aire de grands passages - Analyser les besoins de sédentarisation	Init. : PLH Cour. : NON chiffré dans le PLH Partenaires : Etat, CAF			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.13 - Renforcer la gouvernance et la visibilité de la politique de l'habitat					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.13.1	Créer un guichet unique d'information et d'orientation sur l'habitat : prévoir un local dédié en centre-ville, accessible à tous et regroupant : - Les permanences OPAH, - Les permanences du CAUE, - Les permanences de l'ADIL, - La plate-forme de rénovation énergétique, - Un point d'information et d'enregistrement de la demande de logement social, - ...	Init. : PLH Cour. : 35 000 €/an Partenaires : ANAH, Conseil Départemental 85, ADIL, CAUE, Etat,	PLH 2020-2025		
3.1.13.2	Poursuivre et renforcer le pilotage partenarial du PLH en organisant des : - Comités de pilotage et techniques PLH et OPAH/ORT - Conférences Intercommunale du Logement - Convention avec les bailleurs sociaux	Init. : PLH Cour. : Partenaires : Etat, Conseil Départemental 85, bailleurs, communes	PLH 2020-2025		
3.1.13.3	Développer l'observatoire de l'habitat et du foncier et animer un comité local d'étude et de réflexion sur le logement : - Suivi de la demande, des besoins en logement et des parcours résidentiels - Suivi de la production d'offre de logements - Suivi des marchés fonciers et immobiliers - Suivi de l'état des parcs existants publics et privés	Init. : PLH Cour. : Partenaires : Communes, bailleurs, CD85, Etat	PLH 2020-2025		

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.14 - Poursuivre le désenclavement et Moderniser les infrastructures de déplacement					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.14.1	Poursuivre le désenclavement routier externe et interne du territoire : • Améliorer les grands axes existants : (vers Nantes, La Roches sur Yon, Saint Nazaire, Les Sables d'Olonne) • Réaliser les voies de contournements nécessaires (Beauvoir sur Mer, Saint Gervais, Sud de Challans),	Init. : Cour. : Partenaires : CD 85 et CD44			
3.1.14.2	Requalifier le passage du Gois : stationnement, attractivité, abords	Init. : Cour. : Partenaires : Etat, CD 85, communes			
3.1.14.3	Sécuriser les axes de proximité existants : routes (Bouin, St Christophe du Ligneron) et pistes cyclables	Init. : Cour. : Partenaires : CD 85, communes			
3.1.14.4	Poursuivre le programme de modernisation et de restauration de la voirie	Init. : CD 85 Cour. : Partenaires :			
3.1.14.5	Poursuivre le développement du pôle d'échanges multimodal de Challans	Init. : Cour. : Partenaires : Commune, Région			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.15 - Améliorer les déplacements décarbonés					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.15.1	Élaborer un Plan Déplacement Local (PDL)	Init. : Challans Gois Cour. : 50 000 € Partenaires : État, Région, Entreprises			
3.1.15.2	Mieux utiliser et partager l'espace et favoriser l'intermodalité : - Créer des aires de co-voiturage - Créer des espaces de stationnement vélo - développer le Pôle d'Echange Multimodal de Challans	Init. : PCAET Cour. : Partenaires : communes			
3.1.15.3	Développer les moyens alternatifs : - libre-service - auto + vélo	Init. : PCAET Cour. : Partenaires :			
3.1.15.4	Densifier le maillage des déplacements doux : - Pour les deux roues en continuant à aménager des pistes cyclables répondant aux besoins de transport domicile-travail et touristiques, - Liaisons pédestres pour accéder aux centres et bourg, - Liaisons pédestres touristiques.				
3.1.15.5	Étudier le développement du transport collectif	Init. : A définir Cour. : Partenaires :			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.1.16 - Développer la mobilité partagée et solidaire					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.1.16.1	S'assurer du développement de solutions spécifiques de transport solidaire pour les personnes isolées : - transport à la demande, etc. :	Init. : PCAET Cour. : Partenaires : A définir			
3.1.16.2	Initier une plate-forme locale de co-voiturage	Init. : PCAET Cour. : Partenaires : A définir			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

AXE 2 : POUR UN TERRITOIRE ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE

3.2.1 - Accompagner les porteurs de projets

Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.1.1	Proposer un service d'accompagnement. Mettre en place un lieu d'accueil, d'accompagnement de proximité et accessible, reconnu sur le territoire comme la 1ère étape du parcours des porteurs de projet économique ; pourquoi pas à la Maison de l'Économie	Init. : Mise en place d'un bureau – formation de l'agent dédié – 10 000 € Cour. : • Mobilisation de l'animatrice économique en poste : 32 000 € / an • Fonctionnement : 12 000 € / an Porteur : Service Économie CGC			
3.2.1.2	Proposer un service d'accompagnement. Étudier et formaliser une procédure d'accompagnement et d'orientation des porteurs de projet de création, développement ou reprise d'activités				
3.2.1.3	Faciliter l'accès à l'innovation. Déployer des actions d'animation au sein du tissu entrepreneurial local, afin de détecter et faire émerger des innovations en matière de produits finis ou de process				
3.2.1.4	Faciliter l'accès à l'innovation. Mettre en relation les entreprises en démarche d'innovation ou d'export avec les ressources technologiques (clusters, technopoles ...) ou/et financières adéquates				
3.2.1.5	Faciliter l'accès à l'innovation. Dispositif Relance Challans Gois	Init. : CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.2 - Faciliter les implantations d'entreprises					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.2.1	Poursuivre le programme communautaire de construction de nouveaux locaux économiques (modules artisanaux et ateliers relais) et d'aménagement de parcs d'activités	Init. : Extension des PA : 2,4 M€ (Bloire – Bois David – PAO 5 – signalétique…) • Construction de 4 locaux économiques : 1,1 M€ • Construction Bâtiment de production d'hydrogène vert : 2 M€ Sur la période 2020 à 2023 Porteur : Service Économie CGC			
3.2.2.2	Encourager le développement de services mutualisés (conciergerie, garde d'enfants…) dans les parcs d'activités *Recensement des entreprises des PA + analyse des besoins*	Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés Porteur : Service Économie CGC Partenaires : Associations de chefs d'entreprise			
3.2.2.3	Conforter, accentuer le dispositif d'aide financière à la modernisation des locaux commerciaux et artisanaux	Cour. : Subventions CGC aux entreprises (20 000 € /an , en complément des fonds Leader) Porteur : Service Économie CGC Partenaires : GAL / Vendée des Iles			
3.2.2.4	Consolider, optimiser la mise à disposition des bureaux de la Maison de l'Économie à Challans et de l'Espace Multifonctionnel à Beauvoir sur Mer -	Init. : Aménagements complémentaire 45 000 € Porteur : Service Économie CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.3 - Promouvoir les filières dynamiques					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.3.1	Communiquer pour promouvoir le désenclavement routier et numérique du territoire (valoriser les liaisons Nantes et La Roche-sur-Yon ainsi que la proximité du Port de Saint-Nazaire)	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste + Service communication Porteur : Service Économie CGC			
3.2.3.2	Encourager le développement de l'industrie locale. Conforter le dispositif d'aide financière à l'immobilier d'entreprise industriel	Cour. : Subventions CGC aux entreprises (30 000 €/an) Porteur : Service Économie CGC			
3.2.3.3	Encourager le travail en réseau, à l'initiative des entreprises, afin de créer des circuits courts entre entreprises (identifier et réunir des entreprises par activités, taille…)	2022 Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés Porteur : Service Économie CGC			
3.2.3.4	Promouvoir les filières ancrées dans le territoire. Informer les entreprises locales des dispositifs d'aide régionale en matière de financement et de conseil à l'innovation et à l'export	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC Partenaire : Région des Pays de la Loire			
3.2.3.5	Promouvoir les filières ancrées dans le territoire (plasturgie, l'industrie mécanique, les activités aquacoles, l'artisanat du bâtiment, les services et commerces) : mettre en exergue leurs avantages concurrentiels, les associer à une stratégie de marketing territorial (stand commun sur des salons)	2022 Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Commande régulière d'études de filière Porteur : Service Économie CGC Partenaires : Organisations professionnelles, Région, clusters			
3.2.3.6	Promouvoir les filières ancrées dans le territoire. Détecter des leviers de croissance pour ces filières et les exploiter au mieux à l'aide d'actions mutualisées.				
3.2.3.7	Promouvoir les filières ancrées dans le territoire. Construire des commerces de proximité (halles, locaux commerciaux, …)	Init. : communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.4 - Soutenir les activités les plus fragiles du secteur primaire					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.4.1	Soutenir les créations / reprises d'activités de la terre et de la mer, en lien avec la Chambre d'Agriculture *Anticiper sur les transferts d'exploitation, identifier les principaux freins à la continuité des activités, recréer des conditions favorisant la reprise d'entreprise*	Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés Porteur : Service Économie CGC Partenaires : Entreprises du secteur primaire, organisations professionnelles, chambre d'agriculture			
3.2.4.2	Développer des actions de sensibilisation de la société civile aux enjeux de l'évolution du monde agricole, en lien avec les acteurs du secteur primaire (vidéos, réseaux sociaux, visites d'exploitations, organisation d'évènements du type « Brin de Paille et Espadrilles »...)				
3.2.4.3	Créer et animer une instance spécifique de partage et d'échanges, réunissant élus et professionnels du primaire, au sein de la Communauté de communes				
3.2.4.4	Élaborer une politique publique de foncier agricole en suivant les transferts des exploitations agricoles et des terrains fonciers attenants (SIG et observatoire territorial)				

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.5 - Promouvoir le développement et accompagner la structuration d'une économie des séniors					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.5.1	Promouvoir les services et les activités de loisirs dédiés (bien-être, etc.) en recensant et fédérant les opérateurs	Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés Porteur : Service Économie CGC Partenaires : Organisations professionnelles, CAPEP, Chambre des Métiers et de l'Artisanat			
3.2.5.2	Accompagner les artisans du bâtiment dans l'approche spécifique de la clientèle sénior (notamment autour de l'accessibilité…) en concertant les organisations d'artisans (fédérations professionnelles, associations locales…)				

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.6 - Mettre en œuvre la stratégie touristique communautaire					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.6.1	Accroître la notoriété et améliorer l'image du territoire en : • valorisant les marqueurs différenciants du territoire et en poursuivant le déploiement de la marque touristique auprès de professionnels ambassadeurs • Élaborant une campagne de communication spécifique autour du Passage du Gois • Améliorant et modernisant l'accueil et la diffusion de l'information touristique	Cour. : • Mobilisation de la développeuse touristique et de l'équipe OT • Plan d'actions touristiques : 120 000 € / an Porteur : Service Tourisme CGC Partenaires : Vendée Tourisme – Vendée des Iles			
3.2.6.2	Animer le réseau des professionnels et étoffer l'offre d'animations en fonction de l'évolution de leurs besoins	Cour. : Mobilisation de la développeuse touristique et de l'équipe OT Porteur : Service Tourisme CGC			
3.2.6.3	Accroître et améliorer l'offre touristique en : • Élaborant une offre d'accompagnement et de conseil spécifique aux porteurs de projet d'activités touristiques • Encourageant les activités CHR, en les aidant dans leur montée en gamme et dans leur démarche de labellisation • Élaborant un projet de site touristique d'envergure autour du patrimoine culturel immatériel	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique, de la développeuse touristique et de l'équipe de l'Office de Tourisme Porteur : Service Tourisme CGC Maison du Patrimoine Vivant : 1,7 M€ 50 000 € / an Partenaires : Région – Département - OPCI			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.7 - Développer une économie durable et valoriser la boucle locale					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.7.1	Rapprocher producteurs locaux et consommateurs. Mettre en place une plateforme numérique et locale de producteurs locaux (identifier, mobiliser, fédérer les producteurs locaux derrière un projet de plateforme promotionnelle et de vente de produits du terroir)	2025 Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés Porteur : Service Économie CGC Partenaires : Entreprises du territoire – organisations professionnelles			
3.2.7.2	Rapprocher producteurs locaux et consommateurs. Contribuer à une alimentation locale et à la vente directe et en circuit court, en : • Participant à l'effort d'éducation à l'alimentation • Communiquant autour des productions locales (par ex huîtres)				
3.2.7.3	Rapprocher producteurs locaux et consommateurs. Encourager, accompagner les démarches de labellisation				
3.2.7.4	Soutenir les filières innovantes en lien avec le climat				

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.8 - Faciliter la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.8.1	Faciliter le recrutement local. Organiser des salons de l'emploi de façon à favoriser, coordonner, et animer des rencontres informelles entre demandeurs d'emploi et potentiels employeurs Organiser 2 à 3 salons « communaux » par an	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC Partenaires : acteurs locaux – Pôle Emploi			
3.2.8.2	Faciliter le recrutement local. Sensibiliser les employeurs aux nouveaux modes de management et à l'évolution des motivations des jeunes et futurs actifs, en organisant des réunions d'information	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC Partenaires : MDEDE – Mission Locale			
3.2.8.3	Faciliter le recrutement local. Étudier des solutions d'accueil d'urgence et temporaire des nouveaux salariés : • Création d'une résidence d'accueil • Mise en lien avec le réseau des hébergeurs touristiques	Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste et de l'équipe Office de Tourisme Porteur : Service Économie CGC			
3.2.8.4	Faciliter le recrutement local. Développer une marque employeur de territoire, en adoptant avec les entreprises du territoire une charte de valeurs communes appliquées à l'intégration de nouveaux salariés	2022 - Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste – Étude à prévoir : 10 000 € Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés, type association d'entreprises Porteur : Service Économie CGC Partenaires : organismes spécialisés (p ex la MDEDE)			
3.2.8.5	Favoriser la mise en place de formations professionnelles ou/et supérieures de proximité, de l'analyse de l'offre à l'appui logistique en passant par l'étude de besoins Mobiliser pour cela les organismes de formation	2025 - Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Cour. : Relais à prévoir par des opérateurs privés Porteur : Service Économie CGC Partenaires : Organismes paritaires, Organismes de formation			
3.2.8.6	Faciliter l'inclusion dans l'entreprise des publics éloignés de l'emploi	2025 - Init. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC Partenaires : structures d'insertion			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.2.9 - Observer la conjoncture économique locale					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.2.9.1	Mettre en place un observatoire économique de territoire, afin de suivre les indicateurs de l'activité économique du territoire	Init. : Logiciel dédié et formation : 5 000 € Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC			
3.2.9.2	Mettre en place un observatoire économique de territoire. Créer et gérer une base de données qualifiée des entreprises du territoire à des fins d'analyse mais aussi d'animation de réseaux Sonder chaque année les intentions des entrepreneurs du territoire	Init. : Logiciel dédié et formation : 5 000 € Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC			
3.2.9.3	Mettre en place un observatoire économique de territoire. Étudier les opportunités et menaces pour des filières locales prédéfinies – Etude d'une filière / 2 ans par exemple	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC			
3.2.9.4	Coordonner et animer une veille de l'économie et de l'emploi, plutôt généraliste sur sujets transverses et capables de déceler les tendances pouvant affecter les entreprises du territoire	Cour. : Mobilisation de l'animatrice économique en poste Porteur : Service Économie CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF

3.3.1 - Améliorer l'accès et l'efficacité des soins

Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.1.1	Renforcer l'attractivité pour les professionnels de santé en : • Facilitant l'installation des libéraux : aide à l'installation, incitation fiscale (CFE), solutions d'hébergements et exercice partagé… • Veillant à la rapidité du déplacement depuis Nantes • Construisant des pôles de santé (maison de santé, …)	Init. : à déterminer Cour. : à déterminer Partenaires : CGC, CHLVO, ARS, communes Porteur : à déteminer			
3.3.1.2	Développer la complémentarité ambulatoire / hôpital : • Étudier l'implantation des maisons de soins ambulatoires, de 1ère urgence et de prévention, • Favoriser des exercices partagés ambulatoire / hôpital pour promouvoir la coordination (autour de publics ou pathologies), • Étudier l'implantation d'une maison médicale de garde, • Réévaluer le dimensionnement du SSIAD,	Init. : à déterminer Cour. : à déterminer Partenaires : CGC, CHLVO, ARS Porteur : à déterminer			
3.3.1.3	Soutenir le développement des téléconsultations	Init. : à déterminer Cour. : à déterminer Partenaires : CGC, CHLVO, ARS Porteur : à déterminer			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.2 - Coordonner les acteurs et le parcours de soins					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.2.1	Mettre en œuvre un Contrat Local de Santé : • Création d'un groupe de travail avec les partenaires • Réalisation d'un diagnostic • Définition de priorités du territoire • Nomination d'un « référent santé » en charge de l'animation, du suivi des actions et de l'évaluation	Init. : CGC • Hyp A : référent territorial ARS + CGC • Hyp B : ou chargé de mission 1 an Cour. : évalué à +0.5 ETP max – 20 k€ Partenaires : ARS, département, CPTS, professionnels de santé et médico-sociaux Porteur : CGC			
3.3.2.2	Soutenir les demandes de coordination de professionnels	Init. : CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.3 - Contribuer à l'effort de prévention					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.3.1	Mettre en œuvre des actions de prévention des facteurs de mortalité spécifiques au territoire, parmi lesquelles : • développer le programme « santé séniors » • sensibilisation spécifique à certains risques (AVC, alcool) • étudier la mise en place d'un dispositif d'aide / incitation pour sports ou diététicien • développer et communiquer sur l'offre de bilans de santé (CHLVO, caisses de retraite) • mettre en place de formation « prévention et repérage » pour les intervenants à domicile	Init. : CGC - ressources humaines internes existantes Cour. : CGC - budget actuel + 10 k€ / an (reste à charge) Partenaires : conférences des financeurs, caisses de retraite, mutuelles, appels à projets Porteur : CGC / Département			
3.3.3.2	Mettre en œuvre des actions de prévention des facteurs de risque spécifiques à la jeunesse, parmi lesquelles : • Développer une permanence d'accueil et d'écoute en santé pour les jeunes	Porteur : CGC / Département			
		Init et cour : partenariat avec la MDA (Maison des adolescents) Financement CGC estimé à 10 000 € / an			
	• Coconstruire des projets de sensibilisation aux addictions	Init : CGC (moyens humains mutualisés avec fiches actions 10.1 et 11.1) Cour : idem + MDA + + IREPS + CHLVO + appels à projets			
	• Mobiliser les éducateurs de prévention	Init et CGC : Conseil départemental de la Vendée			
	• Animer et mettre en place un Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) et des actions de sensibilisation des parents	Init : CGC : ressources internes existantes (réflexion, étude) Cour : + 30 K€ /an fonctionnement LAEP et REAAP			
3.3.3.3	Former et sensibiliser les élus locaux en charge des affaires sociales (publics, acteurs, dispositifs…)	Init. : CGC ressource interne Cour. : ressource interne – moyens constants Partenaires : en fonction de la thématique abordée Porteur : CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.4 - Faciliter les échanges et l'entraide entre les habitants					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.4.1	Impulser, par l'expérimentation, la création et l'animation de lieux d'échanges et de rencontres dans les communes, en : • Étudiant les besoins et le développement des nouveaux lieux de vie en milieu rural (sur les principes de L'ESS tiers lieu, espace de vie sociale, médiathèque…) • Créant un groupe de travail associant des acteurs existants ou initiatives en cours • Déterminant des objectifs communs et un possible « cahier des charges » pour lancer une expérimentation sur 2 ou 3 lieux (ex. : 1 bar, 1 médiathèque, 1 association, 1 AMAP…) • Confiant l'animation et la gestion de 2 ou 3 lieux sur le territoire pour expérimentation	Init. : CGC - Ressources internes - moyens constants en phase de réflexion Partenaires : label ESS 85, CEAS, CAF, Fédération des centres sociaux, associations et/ou porteurs de projets locaux Porteur : CGC			
		Cour. : pas de gestion directe des lieux par CGC mais soutien et/ou cofinancement (convention). Estimation : 35 k€/ lieu Partenaires : CAF, Fédération des centres sociaux, acteurs associatifs, autres collectivités locales…. Porteur : associations, porteurs de projets publics ou privés			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.5 - Soutenir le bénévolat et améliorer l'accompagnement des associations					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.5.1	Soutenir et promouvoir le bénévolat en : • menant des actions de communication et de valorisation des bénévoles (ex : forum, trophée des bénévoles, journées ci-toyennes…) • impliquant les jeunes dans la vie associative locale (bourse aux projets de jeunes, espaces jeunes) • apportant aide et accompagnement aux associations locales (aide logistique, administrative, recherche de financements, animation) • donnant aux associations une lisibilité sur la répartition des rôles communes-EPCI	Init. : à déterminer Cour. : 1 ETP si création d'un PAVA (point appui à la vie associative) ou moyens humains à mutualiser avec d'autres actions nouvelles (médiation numérique, sociale, jeunesse) Partenaires : Région (Fondation régionale du bénévolat), MD associations, communes, CAF si intégré à un centre social Porteur : CGC et/ou communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.6 - Faciliter les parcours de vie des personnes dépendantes et de leurs aidants					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.6.1	Développer l'accueil temporaire et d'urgence en augmentant le nombre de place	Cour. : non déterminé Partenaires : ARS, CD 85 Porteur : à déterminer			
3.3.6.2	Sensibiliser et former la communauté éducative (PIAL), les acteurs du sport et de la culture et les entreprises à l'accueil des personnes en situation de handicap (représentation, connaissance des handicaps, conditions d'accueil, valorisation des accueils réussis…)	Init. : Ressources humaines internes existantes Cour. : 2 k€ Partenaires : établissements scolaires, CGC, associations sportives et culturelles locales Porteur : à déterminer			
3.3.6.3	Soutenir les aidants familiaux, en : • Concourant à l'état des lieux de l'ensemble des propositions existantes • Soutenant la mise en place d'un guichet unique (physique et numérique) : par la MDSF ? • Organisant des temps d'échanges, d'information ou de répit dans les communes (dans des lieux de proximité ex : EHPAD) et pour les familles d'enfants handicapés (bonnes pratiques, ressources, relais…)	Init. : Ressources humaines internes existantes Cour. : moyen constant - interne Partenaires : MDSF, EHPAD du territoire Porteur : CGC (service prévention) / Département (MDSF)			
3.3.6.4	Soutenir les associations et organismes d'aide à la personne, en complément des soins infirmiers (recrutement, formation, soutien financier)	Init. : réflexion CGC / département Cour. : à déterminer Porteur : à déterminer			
3.3.6.5	Créer et animer un réseau de coordination et de partage d'information des acteurs du handicap (connaissance du territoire, acteurs, handicaps, données quantitatives, structures, bonnes pratiques…)	Init. : CGC (recherche d'un partenaire « ressource » susceptible d'animer le réseau. Ex. : AREAMS, MAIA Cour. : soutien au fonctionnement du réseau à déterminer Porteur : organisme ou association (locale ou départementale)			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.6.6	Créer et rénover des résidences pour personnes âgées	Init. : Communes			
3.3.6.7	Augmenter l'autonomie et faciliter l'inclusion. Accessibilité PMR des bâtiments communaux	Init. : Communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.7 - Faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux services publics					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.7.1	Maintenir et moderniser les services de proximité en adéquation avec les besoins du territoire, en : • Cartographiant l'ensemble des services publics locaux • Confiant l'accueil, l'information et l'orientation de proximité aux secrétariats des mairies • Créant des outils de partage d'information entre la CGC et les communes pour ces missions AIO, et en soutenant le développement des services en ligne • Faisant assurer par les mairies un relais d'information sur les missions communautaires • Réhabilitant les mairies, les parcs informatiques, … • Développant les infrastructures funéraires, …	Init. : ressources internes CGC Cour. : intervenants extérieurs ponctuels (formation / sensibilisation) Partenaires : maison des communes, communes de Challans Gois Porteur : CGC / communes			
3.3.7.2	Créer une Maison France Services, fixe ou itinérante sur la commune de BEAUVOIR SUR MER	Init. : ressources internes CGC Cour. : 1 ETP si itinérant / 2 si fixe (cahier des charges). Estimé à 30 k€ /an (mutualisation des moyens humains possibles avec action de médiation numérique, association, vie sociale) Partenaires : Préfecture de la Vendée, autres services publics locaux Porteur : CGC			
3.3.7.3	Mutualiser les services publics	Init. : ressources internes CGC			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.8 - Lutter contre l'exclusion numérique					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.8.1	Lutter contre l'exclusion numérique, en : • Réalisant un état des lieux « points d'accès numérique » sur le territoire • Soutenant, développant et valorisant ces points d'accompagnements de proximité • En formant ou recrutant des médiateurs du numérique	Init. : ressources internes CGC Cour. : prestataires ou médiateurs numériques ou ressources internes des communes Partenaires : communes membres, autres services publics locaux Porteur : CGC / communes			
3.3.8.2	Veiller au bon déploiement du THD et des réseaux de téléphonie mobile	Cour : cofinancement par CGC à hauteur de 2,23 M€ (2019-2023) Porteur : Vendée Numérique			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.9 - Investir en faveur des jeunes, future ressource du territoire					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.9.1	Changer le regard sur les jeunes. Faire émerger des projets en faveur de la jeunesse, en : • Intégrant les besoins des jeunes dans les projets d'aménagement urbains • lançant des appels à projets sur les thèmes de la citoyenneté, la mobilité, l'ouverture culturelle • mettant en place des animations itinérantes « hors les murs »	Init. : ressources internes CGC (réflexion) Cour. : 2 à 3 référents jeunesse. Coût annuel estimé à 100 k€ (taux de subv CAF à estimer). Postes à mutualiser avec des missions de médiation itinérante ?? (social, numérique ; vie associative : cf. fiches actions précédentes) Partenaires : CAF, communes membres Porteur : CGC			
3.3.9.2	Développer et coordonner l'offre de services vers l'enfance-jeunesse, en : • Créant un réseau local des professionnels de la jeunesse • Déterminant une feuille de route commune dans le cadre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) • Utilisant des supports de communication communs • Étudiant les mutualisations et harmonisations possibles entre les structures du territoire • Développant l'offre d'accueil pour les jeunes enfants				
3.3.9.3	Informer, sensibiliser les jeunes en s'appuyant sur les NTIC, afin de faire connaître les actions et propositions du territoire aux jeunes, via les réseaux sociaux et nouveaux médias				

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.10 - Développer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.10.1	Promouvoir et rendre lisible toute l'offre culturelle du territoire, en communiquant, quel que soit le producteur, incluant recensement, agenda, rappels…	Init. : ressources internes CGC Cour. : ex-guide culturel (10 k€/an) Partenaires : Acteurs culturels du territoire Porteur : CGC			
3.3.10.2	Étudier l'opportunité de rendre accessible et/ou mettre en réseau les équipements culturels du territoire (structures de la ville de Challans, bibliothèques…)	Init. : ressources internes CGC + ville Challans pour l'étude Cour. : à déterminer Partenaires : toutes entités gérant des équipements culturels sur le territoire Porteur : CGC / communes			
3.3.10.3	Étudier l'opportunité de proposer un parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire (CLEA)	Init. : ressources internes CGC + ville Challans pour l'étude Cour. : à déterminer (référents jeunesse) Partenaires : communes, acteurs culturels, DRAC Porteur : CGC / ville de Challans			
3.3.10.4	Etoffer l'offre de sports et de loisirs. Créer et moderniser les équipements	Init. : CGC + communes			
3.3.10.5	Valoriser le patrimoine intercommunal : • Valoriser du passage du Gois • Réaliser la Maison Régionale du Patrimoine Vivant	Init. : CD 85 Init. : CGC + communes			
3.3.10.6	Restaurer le patrimoine local et les équipements culturels (églises, théâtres, salles de spectacle, …)	Init. : Communes			

3.4. PLAN D'ACTIONS DETAILLE

3.3.11 - Éduquer et sensibiliser aux enjeux de demain					
Action	Libellé	Ressources	Mandat 2020-2026		Long terme
			Court terme	Moyen terme	
3.3.11.1	Préserver l'offre scolaire du territoire • consolider le nombre de classes en primaire, • pérenniser les infrastructures du secondaire.	Init. : à déterminer Cour. : à déterminer Partenaires : éduction nationale, écoles, collèges, lycées, communes Porteur : à déterminer			
3.3.11.2	Sensibiliser les habitants, en particulier les plus jeunes. Concevoir et mener des projets d'éducation à l'environnement, parmi lesquels : • Actions dans le cadre scolaire • Chantiers pédagogiques • actions du PCAET, sites ou espace pédagogiques • découverte et valorisation du patrimoine local	Init. : ressources internes CGC Cour. : à déterminer Partenaires : partenaires PCAET, écoles et collèges Porteur : CGC			

4. PLAN DE FINANCEMENT

Comme cela a pu être exposé précédemment **le projet de territoire se décline en 3 axes et 11 ambitions** dont le calendrier de réalisation se répartie entre actions :

- **À court et moyen termes (2020-2026)**, pour lesquelles le pré-chiffrage global est estimé à **245,8 M€** :
  - → **actions portées par les communes : 170,1 M€**
  - → **actions portées par Challans Gois Communauté : 71,8 M€**
  - → **actions portées par des syndicats : 3,9 M€**
- **À long terme (2027-2040)**, pour lesquelles une évaluation raisonnable n'est pas réalisable à ce jour.

L'enjeu sera de préciser prochainement ces enveloppes, en y **intégrant le montant des opérations et actions portées par d'autres structures** que Challans Gois Communauté (Conseil Départemental, associations, autres porteurs publics ou privés ...).

Le chiffrage établi, au regard des éléments financiers disponibles, à **69,3 M€** se compose d'environ **65,9 M€ liés au plan pluriannuel d'investissement (PPI)** de Challans Gois Communauté et de **3,4 M€ supplémentaires directement issus du projet de territoire**.

AXE N° 1 « ECORESPONSABLE ET AGREABLE A VIVRE » : 65,9 M€

Concernant Challans Gois Communauté 31 M€ inscrits dont :

→ **Projets inscrits au PPI de Challans Gois : 29,7 M€**

- Réfection des digues littorales : 12 M€,
- Lancement des premières actions du Plan climat air énergie (PCAET) : 0,7 M€
- Limiter l'impact des déchets : 5,4 M€ (modernisation des infrastructures de collecte et animation, actions de réemploi ...),
- Déplacement du centre technique intercommunal : 3 M€
- Faciliter le parcours résidentiel : 5,1 M€ (adapter les logements au vieillissement, au changement climatique, au besoin de logements pour les jeunes et les personnes ayant des difficultés à se loger),
- Mobilités colectives et déplacements doux : 3,1 M€
- Planification urbaine : 0,4 M€ (PLUi, Système d'information géographique, ...)

→ **Projets hors PPI : 1,3 M €,** gestion des écluses de fond de ports : 0,5 M€, reprise Chall'en bus : 0,6 M€ et divers,

Projets portés par les communes, 31 M€ :

→ Aménagement espaces urbains (centres bourgs, parvis, places ...) : 10,5 M€
→ Lotissements communaux : 5,2 M€ et création de logements pour saisonniers (0,2 M€)
→ Rénovation énergétique des bâtiments communaux : 4,1 M€
→ Travaux d'assainissement (4,7 M€), mise en valeur de plans d'eau et de zones humides (0,8 M€)
→ Création et aménagement de liaisons douces : 3,1 M€
→ Programme de réfection de voiries : 2,4 M€

4. PLAN DE FINANCEMENT

Projets portés par les structures syndicales, 3,9 M€ : travaux de restauration des fonctionnalités du marais (3,7 M€), opérations de reconquête de la qualité de l'eau et de conservation des espèces (0,2 M€).

Principales orientations à chiffrer ultérieurement (portage intercommunal ou par une autre structure),

- Programme complémentaire de réfection du système d'endiguement littoral,
- Actions de conservation et de protection de la biodiversité, d'observation et d'amélioration de la qualité des masses d'eau,
- Compléments d'actions liées au PCAET (en cours de chiffrage),
- Programme de modernisation des infrastructures de déplacements structurantes pour le territoire : voies contournements, désenclavement routier, requalification urbaine, aménagement du passage du Gois, réseau de pistes cyclables ...

AXE N° 2 « ATTRACTIF, ACTIF, DYNAMIQUE » : 80,1 M€

Concernant Challans Gois Communauté 12,7 M€ inscrits dont :

→ **Projets inscrits au PPI de Challans Gois : 11,7 M€**

- Infrastructures économiques : 7,3 M€ (2,9 M€ d'aménagement de zones d'activités et 4,4 M€ de création de locaux d'entreprise),
- Maison du patrimoine vivant : 3,3 M€
- Animation et offre touristique (0,7 M€) et économique (0,4 M€).

→ **Projets hors PPI : 0,7 M €,** aide à l'emploi, programme d'aide l'immobilier industriel,

→ **Dispositifs relance Challans Gois, et subventions (contexte COVID) : 0,3 M€**

Projets portés par les communes, 67,4 M€ :

→ Parc des expositions à Challans : 60 M€
→ Halles commerciales de Challans : 4,6 M€
→ Commerce de proximité et soutien aux commerçants : 1,8 M€
→ Voie d'accès ZEI Clos Saint Antoine : 1 M€

Principales orientations à chiffrer ultérieurement (portage intercommunal ou par une autre structure),

- Soutien à la reprise et transfert d'exploitation agricoles, conchylicoles, aquacoles...,
- Actions de développement touristique,
- Actions en faveur de l'économie des séniors et de renforcement la boucle locale (production et consommation locale),

4. PLAN DE FINANCEMENT

AXE N° 3 « HARMONIEUX, ACCESSIBLE ET INCLUSIF » : 99,8 M€

Concernant Challans Gois Communauté 28,1 M€ inscrits dont :

→ **Projets inscrits au PPI de Challans Gois : 26 M€**

- Infrastructures culturelles et de loisirs : 12,3 M€ (12,1 M€ centre aquatique et 0,2 M€ Haras des Presnes),
- Maison de l'enfance : 8,4 M€,
- Maison de l'intercommunalité et des services publics : 3,1 M€
- Aménagement numérique : 2,2 M€

→ **Projets hors PPI : 2,1 M€**

- Préserver la santé (prévention, animation) : 0,5 M€
- Echanges et entraides entre les habitants … : 0,4 M€
- Proximité / exclusion numérique : 0,2 M€
- Investir en faveur de la jeunesse : 1 M€

Projets portés par les communes, 71,7 M€ :

→ Pôles de santé communaux : 5,7 M€,
→ Résidences sénior (2,5 M€), aménagement de la maison des associations de Challans (2,5 M€), accès PMR (0,3 M€),
→ Bâtiments et infrastructures communales (extensions de mairies, centre techniques, salle multi-activités …) : 5,4 M€,
→ Equipements scolaires (5,3 M€) et enfance/jeunesse (5,1 M€)
→ Rénovation églises (9,2 M€),
→ Médiathèques, espaces culturels (5,3 M€),
→ Equipements sportifs (30,4 M€)

Principales orientations à chiffrer ultérieurement (portage intercommunal ou par une autre structure),

- Maison de garde, relocalisation de l'hôpital,
- Faciliter le parcours de vie des personnes dépendantes et des aidants.

4. PLAN DE FINANCEMENT

Focus sur les programmes intercommunaux :

	Dépenses en M€*	Recettes en M€*
Axe n°1 « Ecoresponsable et agréable à vivre »	31,0	9,5
Axe n° 2 « Attractif, actif, dynamique »	12,7	9,1
Axe n°3 « Harmonieux, accessible et inclusif »	28,1	11,5
Total axes 1+2+3	**71,8**	**30,1**

→ ** fonctionnement et investissement (équipements) compris*

Challans Gois Communauté devra s'assurer que les projets présentés seront **compatibles avec sa capacité financière**. Bien que la Communauté de Communes dispose actuellement d'un fonds de roulement relativement important, les financements devront être optimisés afin de limiter le recours à l'emprunt et pour ne pas accroître brutalement la charge de la dette.

Beauvoir-sur-Mer | Bois de Céné | Bouin | Challans | Châteauneuf | Froidfond
La Ganache | Saint-Christophe-du-Ligneron | Saint-Gervais | Saint-Urbain | Sallertaine

Challans Gois
Communauté

PROJET DE TERRITOIRE

CHALLANS GOIS 2040

L'AVENIR DU TERRITOIRE SE CONSTRUIT EN COMMUN

CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ
HÔTEL DE VILLE ET DE L'INTERCOMMUNAUTÉ
1 boulevard Lucien Dodin - B.P.337 - 85303 CHALLENS CEDEX
Tél : 02 51 93 56 73 - www.challansgois.fr